

INTOSAI



# Revue

INTERNATIONALE  
de la vérification des comptes publics



Octobre 2013

Octobre 2013

Vol. 40, n° 4



**Conseil de rédaction**

Josef Moser, *Président de la Cour des comptes de l'Autriche*

Michael Ferguson, *Vérificateur général du Canada*

Abdelkader Zgolli, *Premier Président de la Cour des comptes de la Tunisie*

Gene Dodaro, *Contrôleur général des États-Unis*

Adelina González, *Contrôleuse générale par intérim du Venezuela*

**Présidente**

Helen H. Hsing (*É.-U.*)

**Rédactrice en chef**

Muriel Forster (*É.-U.*)

**Rédactrices en chef adjointes**

Linda J. Sellevaag (*É.-U.*)

Melanie Papasian (*É.-U.*)

Amy Condra (*É.-U.*)

**Rédacteurs adjoints**

Bureau du vérificateur général (*Canada*)

Jagbans Singh (*ASOSAI-Inde*)

Patrick Zacchini (*PASAI, Yap, Micronésie*)

Secrétariat de la *CAROSAI (Sainte-Lucie)*

Secrétariat général de l'*EUROSAI (Espagne)*

Khemais Hosni (*Tunisie*)

Basilio Jauregui (*Venezuela*)

Secrétariat général de l'*INTOSAI (Autriche)*

Bureau de reddition de comptes du

gouvernement (*É.-U.*)

**Administration**

Sebrina Chase (*É.-U.*)

Paul Miller (*É.-U.*)

**Membres du Comité directeur de l'INTOSAI**

Terence Nombembe, *Auditeur général, Bureau de l'auditeur général, Afrique du Sud*

Liu Jiayi, *Auditeur général, Bureau de contrôle national, République populaire de Chine*

Osama Jaffer Faquih, *Président, Bureau d'audit général, Arabie saoudite*

Josef Moser, *Président, Cour des comptes, Autriche, secrétaire général*

Terrance Bastian, *Auditeur général, Ministère de l'auditeur général, Bahamas*

M. Moussa Kone, *Président, Chambre des Comptes, Côte d'Ivoire*

Carlos Ramón Pólit Faggioni, *Bureau de contrôle général de l'État, Équateur*

László Domokos, *Président, Office national d'audit, Hongrie*

Vinod Rai, *Contrôleur et Auditeur général, Bureau du contrôleur et auditeur général, Inde*

Ibrahim Hamad Balkir, *Président, Bureau d'audit, Libye*

Juan Manuel Portal-Martinez, *Auditeur général, Cour supérieure d'audit de la Fédération du Mexique*

Lyn Provost, *Contrôleuse et Auditrice générale, Bureau du contrôleur et auditeur général, Nouvelle-Zélande*

Jorgen Kosmo, *Auditeur général, Bureau de l'auditeur général, Norvège*

Muhammad Akhtar Buland Rana, *Auditeur général, Bureau de l'auditeur général, Pakistan*

Sergey Vadimovich Stepashin, *Président, Chambre des comptes de la Fédération de Russie*

Amyas Morse, *Contrôleur et Auditeur général, Bureau d'audit national, Royaume-Uni*

Gene Dodaro, *Contrôleur général, Bureau de reddition de comptes du gouvernement, États-Unis*

Adelina González, *Contrôleuse générale par intérim, Bureau du contrôleur général de la République, Venezuela*

# Revue

INTERNATIONALE  
de la vérification des comptes publics

©2013 International Journal of Government Auditing, Inc.

La *Revue internationale de la vérification des comptes publics* est publiée tous les trimestres (janvier, avril, juillet et octobre) pour l'INTOSAI (Organisation internationale des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques) en allemand, en anglais, en arabe, en espagnol et en français. La *Revue*, organe officiel de l'INTOSAI, vise à l'avancement des procédures et techniques d'audit dans le secteur public. Les opinions et les idées formulées n'engagent que la rédaction et les auteurs des textes et ne reflètent pas nécessairement les vues ou l'orientation de l'Organisation.

La rédaction invite les personnes intéressées à soumettre des articles, des rapports spéciaux ou des informations à ses bureaux, aux soins du :

U.S. Government Accountability Office  
441 G Street NW, Room 7814  
Washington, D.C. 20548  
United States

Téléphone : 202-512-4707

Fax : 202-512-4021

Courriel : [intosajournal@gao.gov](mailto:intosajournal@gao.gov)

La *Revue* sert parfois de document pédagogique. La rédaction accorde donc la préférence aux articles traitant d'aspects pratiques de l'audit dans le secteur public. Il peut s'agir d'études de cas, de commentaires sur de nouvelles méthodes d'audit ou de descriptions de programmes de formation en audit. Les articles traitant surtout d'aspects théoriques ne conviennent pas.

La *Revue* est distribuée gratuitement aux membres de l'INTOSAI et aux autres intéressés. Elle se trouve sur le site Web de l'INTOSAI à [www.intosajournal.org](http://www.intosajournal.org) ou à [www.intosai.org](http://www.intosai.org). On peut aussi l'obtenir en s'adressant à la *Revue* à [spel@gao.gov](mailto:spel@gao.gov).

Les articles de la *Revue* sont répertoriés dans l'Accountants' Index par l'American Institute of Certified Public Accountants et présentés dans la publication Management Contents. Des articles choisis figurent également dans les comptes rendus analytiques publiés par les sociétés Anbar Management Services, de Wembley, en Angleterre, et University Microfilms International, d'Ann Arbor (Michigan), aux États-Unis.

## Table des matières

<b>Éditorial</b> .....	<b>1</b>
<b>En Bref</b> .....	<b>4</b>
<b>Renforcer les capacités grâce aux audits coordonnés</b> .....	<b>13</b>
<b>Audits des projets d'aide à la suite du séisme au Japon</b> .....	<b>21</b>
<b>Pleins feux sur les ISSAI</b> .....	<b>26</b>
<b>Le point sur la coopération INTOSAI-Communauté des bailleurs de fonds</b> .....	<b>28</b>
<b>Dans le cadre de l'INTOSAI</b> .....	<b>32</b>
<b>Nouvelles de l'IDI</b> .....	<b>42</b>
<b>Événements de l'INTOSAI</b> .....	<b>46</b>

[www.intosajournal.org](http://www.intosajournal.org)



## Revitalisation de la *Revue*

Plus d'informations et de ressources pour tous les auditeurs

---

Conseil de rédaction de la *Revue internationale de la vérification des comptes publics*

Depuis sa création en 1974, il y a près de 40 ans, à titre de publication trimestrielle dans les cinq langues officielles de l'INTOSAI, la *Revue* s'emploie à favoriser des échanges utiles entre les auditeurs des finances publiques.

Grâce à ses articles, la *Revue* a resserré les liens entre les ISC membres de l'INTOSAI et leur a permis d'exprimer leurs préoccupations et difficultés communes, et de faire connaître les pratiques exemplaires acquises au fil de l'expérience.

La politique sur la communication de l'INTOSAI, adoptée lors du XIX<sup>e</sup> INCOSAI, insiste également sur les avantages de la libre circulation de l'information, des idées, de l'expérience et des savoirs entre les membres de l'INTOSAI.

Dans cet esprit, les collaborateurs et les lecteurs de la *Revue*, fidèles à la devise de l'INTOSAI, « *L'expérience mutuelle profite à tous* », mettent en commun des idées pertinentes qui peuvent s'appliquer dans chacune des institutions, dans les régions et dans le monde entier.

### **Préparer l'avenir**

Certes, la version papier de la *Revue* constitue un outil précieux pour améliorer le transfert des connaissances et le renforcement des capacités. Toutefois, nous estimons que notre publication peut transcender ce cadre et devenir une présence plus influente sur le Web et une ressource plus interactive.

Afin de mieux servir les membres de l'INTOSAI, nous comptons intégrer des technologies et outils innovants et d'autres informations à notre site Web. La *Revue*

Éditorial

cherche des moyens d'ajouter des ressources, telles que des galeries de photos, des vidéoclips et des bandes audio portant sur différentes activités de l'INTOSAI. Le site pourrait aussi contenir des sections sur les ressources et des pages thématiques sur divers sujets, comme les groupes de travail de l'INTOSAI, les task forces, les comptes rendus des Congrès, des profils d'audit, des études de cas et des pratiques exemplaires.

Grâce à ces ressources et technologies interactives complémentaires, le site Web de la *Revue* serait d'une plus grande utilité pour les lecteurs. Des forums de discussion sur des articles ou des thèmes précis permettraient aux lecteurs de débattre sur les documents présentés. En outre, des entretiens avec les auteurs d'articles spécialisés constitueraient une autre façon d'enrichir les échanges. De telles particularités offriraient aux lecteurs des occasions d'obtenir des précisions et de collaborer.

En plus de diversifier les informations et les ressources, nous espérons mieux faire connaître notre site Web afin de nous assurer d'un plus grand rayonnement auprès de l'ensemble des auditeurs. Toutes les ISC vont continuer de recevoir des exemplaires de la *Revue* en format papier, mais nous invitons désormais les autres entités, comme les universités, les bibliothèques et les citoyens, à consulter la *Revue* en ligne à <http://www.intosaijournal.org>. Les lecteurs peuvent également s'y abonner gratuitement à <http://www.intosaijournal.org/subscribe.html>.

## L'opinion de nos lecteurs

Grâce aux articles que nous recevons des membres de l'INTOSAI et d'autres personnes du milieu de l'audit, la *Revue* est une réussite. C'est ce qui contribue à son utilité dans la mise en commun des connaissances.

Les contributions à la *Revue* sont variées. Dans chaque numéro, les lecteurs peuvent s'attendre à retrouver les rubriques suivantes :

**Éditoriaux :** Les dirigeants des ISC, d'autres organismes de reddition de comptes et d'institutions partenaires ont l'occasion d'y exprimer leurs opinions et leurs préoccupations sur des questions qui présentent un intérêt particulier pour nous, auditeurs. Souvent controversés, les éditoriaux présentent le point de vue des hauts dirigeants et se révèlent fort utiles pour orienter les échanges et faire avancer les buts de l'INTOSAI.

**Articles spécialisés :** La *Revue* étant un outil d'apprentissage pour les praticiens de l'audit, les articles les plus susceptibles d'être acceptés sont ceux qui traitent de questions concrètes auxquelles font face les auditeurs des finances publiques. Nous acceptons, par exemple, les études de cas qui décrivent les connaissances acquises dans le cadre de travaux réels, notamment des articles sur des techniques et des méthodes d'audit.

**En bref :** Des faits et nouvelles sur des ISC données, notamment : nomination d'un nouvel auditeur général (notices biographiques et photographies); publication de rapports d'audit annuel, de documents et rapports spéciaux des ISC; nouvelles méthodes d'audit et d'évaluation; nouvelles dispositions législatives sur l'audit et

modifications apportées au mandat d'une ISC; et programmes de perfectionnement professionnel offerts par des ISC.

**Dans le cadre de l'INTOSAI :** Dans cette rubrique, les lecteurs trouvent des informations sur les travaux des commissions, des groupes de travail et des task forces de l'INTOSAI, ainsi que sur le contenu des rapports de ses sept groupes de travail régionaux, du Secrétariat général et d'autres programmes spéciaux. Avant la publication de chaque numéro, le personnel de la *Revue* sollicite des articles pour cette rubrique directement auprès des dirigeants de ces groupes. Dans tous les cas, nous publions les coordonnées des agents de liaison pour que les lecteurs puissent obtenir des compléments d'information sur les travaux de l'INTOSAI et ses programmes.

**Autres chroniques régulières :** Les responsables de l'Initiative de développement de l'INTOSAI (IDI) font régulièrement le point sur leurs travaux. Chaque numéro de la *Revue* présente un calendrier des activités régionales et mondiales de l'INTOSAI.

Notre priorité, lors de l'amélioration de la *Revue*, sera de la rendre plus utile pour les lecteurs. Nous vous prions donc de continuer à nous communiquer vos idées et vos questions et à nous proposer des articles, car nous sommes heureux de collaborer avec vous tout au long du processus de présentation des textes.

La *Revue* vise à informer un lectorat diversifié qui se compose d'auditeurs généraux, d'auditeurs des finances publiques et d'autres acteurs du milieu de la reddition de comptes à l'échelle mondiale, et à susciter leur participation. Nous souhaitons donc vous demander de quelle façon nous pourrions adapter notre publication à vos besoins :

- Quelles informations et rubriques aimeriez-vous lire sur le site Web de la *Revue*?
- Quels types d'articles et quelles formules pourraient le mieux servir à toutes les ISC et soutenir leurs activités?

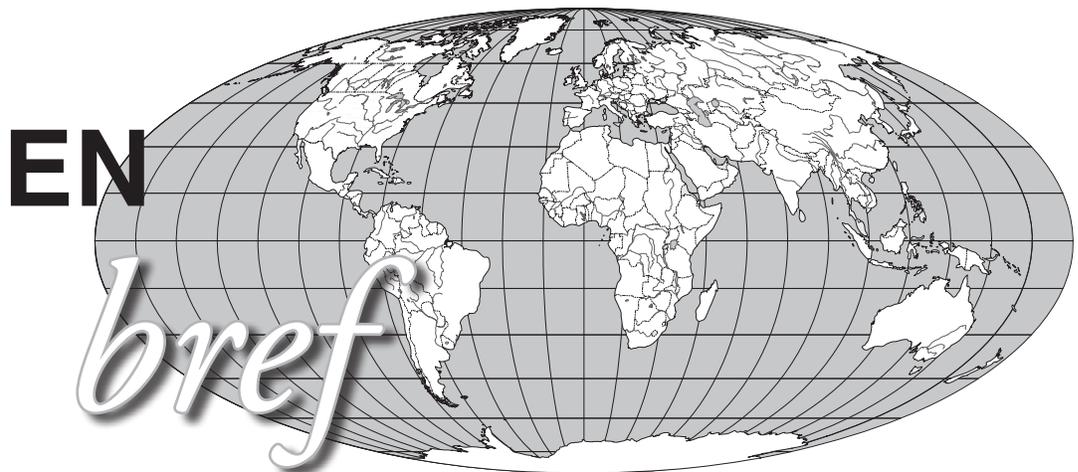
Nous souhaitons obtenir vos réponses au moment même où nous continuons d'œuvrer à l'établissement d'une tribune qui favorisera, outre une communication franche et transparente, l'avancement de la profession d'auditeur des finances publiques.

Pour nous faire part de votre opinion, veuillez communiquer avec la *Revue* :

Courriel : [intosajournal@gao.gov](mailto:intosajournal@gao.gov)

Site Web : [www.intosajournal.org](http://www.intosajournal.org)

Téléphone : 1-202-512-4707 ou 1-202-512-2593



## *Chili*

### **L'OCDE donne un atelier à l'ISC du Chili**

En juillet 2013, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a organisé un atelier dans le cadre d'un examen par les pairs du Bureau du contrôleur général de la République du Chili. L'atelier a porté sur la conception de stratégies visant à renforcer le contrôle, à mieux comprendre la participation citoyenne comme facteur clé du contrôle et à adopter des mécanismes afin de transformer les ISC en modèles de bonne gouvernance.

La réunion s'inscrivait dans le cadre de l'entente signée entre l'ISC du Chili et l'OCDE en septembre 2012. L'entente a pour but de rehausser les normes de contrôle et d'inciter l'ISC chilienne à adopter un modèle de gestion axé sur les citoyens.

Des représentants des ISC de l'Afrique du Sud, du Brésil, de la Colombie, de la Corée, de l'Italie, du Mexique et du Pérou ainsi que de la Cour des comptes européenne, de l'OCDE et de l'ISC du Chili ont participé à la réunion.

Pendant la réunion, les participants ont formulé les conclusions suivantes :

Pour régler le problème de l'évaluation de la gestion, les ISC doivent définir la méthode de sélection des sujets d'analyse et du responsable du processus d'évaluation. À cette fin, les ISC doivent établir des structures organisationnelles souples qui peuvent être adaptées à l'évolution de la demande. Enfin, les ISC doivent être attentives à leur rôle dans l'amélioration de la qualité de la gouvernance dans le secteur public, et ce, sans compromettre leurs fonctions en tant qu'entités autonomes et indépendantes.

Pour renseignements, veuillez communiquer avec l'ISC du Chili :

Courriel : [relacionesinternacionales@contraloria.cl](mailto:relacionesinternacionales@contraloria.cl)

Site Web : <http://www.contraloria.cl>

## *Iraq*

### **Le Président de l'ISC est élu à la vice-présidence du Conseil exécutif de l'ARABOSAI**

Le Président du Conseil supérieur de contrôle fédéral (FBSA) de l'Iraq,

Abdul Basit Turki Said, a été élu à la vice-présidence de Conseil exécutif de l'ARABOSAI pour la période en cours. Il a présidé une délégation qui a assisté aux réunions du Conseil exécutif et à l'Assemblée générale le 25 juillet au Koweït. Pendant l'Assemblée, l'Iraq a été choisi pour la première fois comme hôte de la prochaine Assemblée générale qui aura lieu en 2016.

### **Publication du rapport annuel de 2012**

Les travaux d'audit du FBSA englobent de nombreux sujets, conformément aux objectifs de sa loi habilitante et aux obligations législatives de la *Loi sur la gestion financière et la dette publique*. Le Conseil est tenu d'informer le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif des résultats de ses travaux d'audit en présentant des rapports annuels et trimestriels aux ministères et aux pouvoirs publics compétents. Pour l'exercice 2012, un rapport annuel composé de quatre chapitres sur les résultats d'audit et les activités du Conseil a été délivré. Le premier chapitre présente les observations d'audit communes sur l'administration de l'État, alors que

le deuxième chapitre dresse la liste des résultats les plus importants des contrôles de la légalité des dépenses, des audits spécialisés, des audits de performance et des audits des marchés publics. Le troisième chapitre analyse les résultats de l'exécution des politiques et plans monétaires et financiers. Le quatrième chapitre présente les résultats des travaux menés par les directions et les bureaux du Conseil conformément au plan annuel de 2012. Il fait également l'analyse des problèmes et des obstacles importants qui nuisent à l'exécution des travaux, et des moyens de les surmonter à l'avenir. Ce rapport et ses annexes peuvent être consultés sur le site Web officiel du Conseil.

### **Signature d'un protocole d'entente sur l'examen par les pairs avec la Cour des comptes des Pays-Bas**

En 2012, un protocole d'entente a été signé entre le Conseil et la Cour des comptes des Pays-Bas en vue de réaliser un examen par les pairs des méthodes d'évaluation de la performance du Conseil.

Cet examen a pour but de formuler une opinion indépendante sur les travaux réalisés par le Conseil pour évaluer la performance, dans le respect des ISSAI et des pratiques exemplaires, conformément aux normes et aux exigences nationales applicables. Le

protocole d'entente décrit également des possibilités d'améliorer l'évaluation de la performance du Conseil, y compris l'étendue du contrôle qualité.

### **Le Conseil collabore avec la Cour des comptes pour évaluer la performance**

En 2011, le Conseil supérieur d'audit fédéral de l'Iraq a tenu un atelier sur l'évaluation des besoins et le renforcement des capacités de ses employés. Un ensemble de formations adaptées aux besoins recensés, notamment un programme sur l'évaluation de la performance qui sera géré par la Cour des comptes des Pays-Bas, a ensuite été élaboré.

Dans le cadre de ce programme, six ateliers ont été donnés par des experts de la Cour des comptes néerlandaise sur l'évaluation de la performance entre mai 2011 et juin 2013.

Quarante employés du Conseil ont participé aux ateliers, qui portaient sur les sujets ci-après :

- L'expérience acquise par la Cour des comptes des Pays-Bas et le Conseil en matière d'évaluation de la performance.
- Les exigences et les procédures des trois étapes de l'évaluation de la performance (planification, exécution et rapport) selon les normes et directives de l'INTOSAI.

- Un plan visant à préparer un guide sur l'évaluation de la performance conformément aux directives opérationnelles sur la réalisation d'audit financier, qui est fondé sur l'expérience de l'INTOSAI.
- Des plans pour l'application par les participants du guide établi.

Les ateliers ont porté des fruits : un guide sur l'évaluation de la performance a été élaboré. Il prévoit l'établissement d'un mécanisme faisant appel à des paramètres de planification stratégique et de mesure du risque pour le choix des sujets d'examen et l'évaluation, d'une part, des objectifs de la politique et, d'autre part, de l'incidence de certains programmes publics sur la société.

Le Conseil a examiné le guide dans le cadre de ses réunions, et des cours de formation ont eu lieu pour expliquer les nouvelles méthodes d'évaluation de la performance au personnel.

Lors du dernier atelier tenu en juin 2013, les experts de la Cour des comptes des Pays-Bas et les participants affectés à des travaux visant les politiques en matière d'éducation, de pétrole et de santé ont présenté des résumés des lignes directrices, ainsi que des éléments de la collaboration entre le Conseil et la Cour des comptes depuis le début de leur coopération.

À la fin de l'atelier, il a été convenu que les équipes présenteraient leurs

## **Quels sujets souhaiteriez-vous voir dans la *Revue*?**

Envoyez-nous un courriel à [intosaijournal@gao.gov](mailto:intosaijournal@gao.gov)

<http://www.intosaijournal.org>

rapports définitifs au groupe d'experts de la Cour des comptes pour qu'elle les étudie et formule des observations.

L'équipe de la Cour des comptes a déterminé les prochaines étapes de la collaboration, notamment la tenue d'autres ateliers et la réalisation d'audits pilotes auprès d'autres institutions (par exemple, le ministère de la Défense, le ministère de l'Intérieur, le ministère des Affaires étrangères et le Secrétariat général du Conseil des ministres) conformément au guide modifié sur l'évaluation de la performance.

Pour renseignements, veuillez communiquer avec le FBSA :

Courriel : [bsa@d-raqaba-m.iq](mailto:bsa@d-raqaba-m.iq)  
Site Web : [www.d-raqaba-m.iq](http://www.d-raqaba-m.iq)

## Japon

### Le Conseil de contrôle nomme un nouveau Président et un nouveau Commissaire

Teruhiko Kawato, Commissaire du Conseil de contrôle du Japon, a assumé le poste de Président du Conseil le 8 août 2013. Il succède à Hisashi Yamaura, dont le mandat a pris fin le 10 mai 2013.



Teruhiko Kawato assumera la présidence du Conseil de contrôle du Japon.

M. Kawato occupait le poste de Commissaire du Conseil depuis mars 2013 et celui de Président par intérim depuis le départ à la retraite de M. Yamaura. M. Kawato s'est joint au Conseil en 1976 et a occupé plusieurs postes au sein de son Bureau exécutif.

Avant sa nomination à titre de Commissaire en 2013, il exerçait les fonctions de Secrétaire général du Conseil.

Le 1<sup>er</sup> août 2013, Mari Kobayashi a été nommée Commissaire du Conseil. Avant sa nomination, M<sup>me</sup> Kobayashi était professeure à l'École des études supérieures en sciences politiques de l'Université Waseda à Tokyo.

Pour renseignements, veuillez communiquer avec le Conseil de contrôle :

Courriel : [liaison@jbaudit.go.jp](mailto:liaison@jbaudit.go.jp)  
Site Web : <http://www.jbaudit.go.jp/>  
*English*

## Malte

### Deuxième mandat pour l'Auditeur général et l'Auditeur général adjoint

Le Président de Malte a reconduit l'Auditeur général Anthony C. Mifsud dans ses fonctions pour un deuxième mandat de cinq ans, qui débutera le 7 août 2013, conformément à la Constitution maltaise. Cette nomination a été approuvée à l'unanimité par le Parlement. De plus, l'Auditeur général adjoint Charles Deguara a été nommé pour un deuxième mandat, qui débutera le 3 novembre 2013.

De 2004 à 2008, M. Mifsud était secrétaire permanent au ministère des Ressources et de l'Infrastructure. Il a aussi occupé le poste de directeur général au Bureau du premier ministre.

Il a été responsable de la défense et de l'information et de la Division de la coordination de la planification et des priorités (qui assure la gestion efficace des fonds de l'Union européenne et des programmes de financement bilatéraux) de 1997 à 2004.

En 1990, il a mis sur pied l'Organisation de perfectionnement du personnel et le service central de formation de l'administration qu'il a dirigé jusqu'en 1997. Il a également été membre du Conseil de direction de la Conférence permanente des organismes de formation de la fonction publique européenne, qu'il a présidé de 1994 à 1998.

Au total, il a travaillé au Bureau du premier ministre pendant 35 ans.

Avant d'occuper ses fonctions actuelles, M. Deguara a été secrétaire permanent au ministère de la Justice et des Affaires nationales de 2004 à 2008. En tant que président du Groupe de travail stratégique de la zone Schengen, il a joué un rôle clé pour coordonner la mise en œuvre en temps opportun des mesures visant à satisfaire aux exigences établies pour permettre au pays de faire partie de la zone Schengen en décembre 2007. De 2002 à 2004, M. Deguara était directeur général de la Direction générale du registre terrestre et du registre public, et, de 2001 à 2002, il occupait le poste de directeur (Bureau d'examen) au sein du ministère des Affaires nationales. Une de ses missions clés à ce titre était d'assurer la gestion globale du projet de préparation à l'accession à l'Union européenne intitulé « Renforcer la capacité de Malte en matière de contrôle frontalier et de demande d'asile », qui a été couronné de succès.

M. Deguara a également travaillé pendant près de dix ans au Bureau du budget du ministère des Finances.

Pour renseignements, veuillez communiquer avec l'ISC de Malte :

Courriel : [nao.malta@gov.mt](mailto:nao.malta@gov.mt)  
Site Web : <http://www.nao.gov.mt>

## Myanmar

### Modification à la Loi sur l'auditeur général

Après une série d'approbations parlementaires et la réception des commentaires du Président du Myanmar en octobre 2012, le projet de loi définitif modifiant la Loi sur l'auditeur général de l'Union a été signé et édicté le 21 janvier 2013. La majorité des élus du Parlement était en faveur des modifications.

Aux termes de la loi modifiée, l'auditeur général doit présenter au Parlement au moins une fois l'an les constatations de l'audit du budget de l'État.

L'auditeur général se doit aussi de présenter ses rapports à la fois au Président du pays et au Parlement.

La loi modifiée contient de nouvelles dispositions selon lesquelles l'auditeur général doit présenter des rapports au Parlement lorsque celui-ci lui confie la mission d'examiner les travaux d'organisations nationales, de ministères et de départements et d'organismes publics.

Pour renseignements, veuillez communiquer avec l'ISC :

Courriel : [auditorgeneral@mptmail.net.mm](mailto:auditorgeneral@mptmail.net.mm)  
Site Web : <http://www.oagmac.gov.mm>

## Nouvelle-Zélande

### Programme de détachement avec l'Auditeur principal du Samoa

Le renforcement des capacités en audit des finances publiques dans la région du Pacifique s'inscrit dans l'engagement pris par l'ISC de la Nouvelle-Zélande envers l'Association des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques du Pacifique (PASAI). La Contrôleuse et Auditrice générale néo-zélandaise, Lyn Provost, est la secrétaire générale de la PASAI.

En 2012, elle a accepté d'accueillir l'Auditeur principal du Samoa, Fuimaono Camillo Afele, et cinq de ses collaborateurs dans le cadre d'un programme de détachement visant à renforcer les capacités du Bureau d'audit samoan.

La Nouvelle-Zélande a une relation privilégiée avec le Samoa. Des ententes de jumelage entre les bureaux d'audit du Pacifique, les bureaux d'audit de l'Australie et l'ISC de la Nouvelle-Zélande ont été conclues dans le cadre d'un programme général qui est complémentaire aux autres activités de renforcement des capacités de la PASAI.

L'ISC de la Nouvelle-Zélande s'est engagée à appuyer le Samoa dans le cadre de ces ententes.

De février à mai 2013, le personnel de l'ISC néo-zélandaise a offert des séances d'encadrement, de mentorat et de formation aux cadres supérieurs du Bureau d'audit du Samoa, et l'Auditeur principal a été jumelé à la Contrôleuse et Auditrice générale pendant deux semaines. Le personnel du Bureau d'audit samoan a eu la chance d'observer et d'apprendre la façon dont la Nouvelle-Zélande mène

ses audits du secteur public et de la comparer à ses propres méthodes.

Le personnel de l'ISC du Samoa a pu acquérir des connaissances utiles grâce à cette expérience pratique, et approfondir ses compétences et ses savoirs dans le domaine de l'audit grâce à l'évaluation et à l'analyse des différences entre les deux bureaux.

Il s'agit dorénavant de mettre l'accent sur l'amélioration et le maintien des connaissances acquises. Plus tard cette année, le personnel de l'ISC de la Nouvelle-Zélande visitera le Bureau d'audit du Samoa pour donner des séances de formation sur place et des conseils dans les domaines de l'audit de performance et de l'audit de l'administration publique dans son ensemble.

Le Bureau d'audit du Samoa a également engagé des experts dans d'autres secteurs d'intérêt afin de mettre à profit les connaissances acquises pendant le détachement en Nouvelle-Zélande.

L'amélioration de la qualité de l'audit du secteur public au Samoa apportera des bienfaits à tous les Samoans et devrait contribuer au renforcement de la transparence et de la reddition de comptes dans la gestion et l'utilisation des ressources publiques dans la région du Pacifique.

### Utilisation de l'ISSAI X pour élaborer la stratégie de l'ISC

En juillet 2013, Lyn Provost, Auditrice générale de la Nouvelle-Zélande, a approuvé la nouvelle stratégie de l'ISC pour 2013-2017, qui est inspirée des objectifs clés décrits dans l'exposé-sondage de l'ISSAI X « La valeur et les avantages des institutions supérieures de contrôle des finances publiques – Faire une différence dans la vie des citoyens ».

On s'attend à ce que l'ISSAI X soit officiellement approuvée par les membres de l'INTOSAI en octobre 2013 au XXI<sup>e</sup> INCOSAI.

La stratégie de la Nouvelle-Zélande s'articule autour des objectifs stratégiques suivants :

- Secteur public fort
  - renforcer la reddition de comptes, l'intégrité et la transparence dans le secteur public.
- Organisation modèle
  - se poser comme organisation modèle en montrant l'exemple.
- Importance des citoyens
  - garantir la pertinence de l'ISC vis-à-vis des citoyens et des autres parties prenantes.
- Plan d'avenir
  - régler les questions et les problèmes fondamentaux et analyser les solutions en matière d'audit et de reddition de comptes dans le secteur public.

Les trois premiers objectifs proviennent de l'ISSAI X. L'Auditrice générale de la Nouvelle-Zélande jugeait en effet que les objectifs clés de l'ISSAI X formeraient un excellent cadre pour sa nouvelle stratégie.

Pour renseignements, veuillez communiquer avec l'ISC de la Nouvelle-Zélande :

Courriel : [enquiry@oag.govt.nz](mailto:enquiry@oag.govt.nz)  
Site Web : <http://www.oag.govt.nz>

## Pologne

### Nouveau Président de l'ISC

Le 27 août 2013, Krzysztof Kwiatkowski a assumé la présidence de l'ISC de la Pologne (NIK). Il succède à Jacek Jeziński, dont le mandat de six ans a pris fin le 22 août dernier.



Krzysztof Kwiatkowski sera le nouveau Président de l'ISC de la Pologne.

M. Jeziński était le sixième dirigeant de l'ISC polonaise après les transformations démocratiques qui se sont opérées en Pologne en 1989.

Krzysztof Kwiatkowski est diplômé de la Faculté de droit de l'Université de Varsovie. Il a milité au sein du Syndicat indépendant des étudiants et siégé à son conseil de direction. De 1997 à 2001, il a été conseiller et secrétaire du Premier Ministre Jerzy Buzek.

En 2006, il a été élu à l'Assemblée législative pour représenter la province de Łódź et l'année suivante au Sénat, la chambre haute du Parlement polonais.

En février 2009, M. Kwiatkowski est devenu secrétaire d'État du ministère de la Justice et, en octobre 2009, il a été nommé Ministre de la Justice et Procureur général. En 2011, il est élu au Sejm, la chambre basse du Parlement polonais.

Pour renseignements, veuillez communiquer avec l'ISC de la Pologne :

Courriel : [wsm@nik.gov.pl](mailto:wsm@nik.gov.pl)  
Site Web : <http://www.nik.gov.pl>

## Roumanie

### Visite officielle du Président de l'ISC de la Corée et secrétaire général de l'ASOSAI

M. Yang Kun, Président de la Commission de contrôle et d'inspection de la Corée et secrétaire général de l'ASOSAI, a fait une visite officielle à la Cour des comptes de la Roumanie du 27 au 30 juin 2013.



Yang Kun (à gauche), dirigeant de l'ISC de la Corée, et Nicolae Vacaroiu, Président de la Cour des comptes de la Roumanie, signent un protocole d'entente.

La visite avait pour but principal l'échange d'idées et de leçons tirées de l'expérience professionnelle dans le domaine de l'audit du secteur public. À la fin des réunions, les dirigeants des deux ISC ont signé un protocole d'entente en vue de renforcer les relations bilatérales.

Pour renseignements, veuillez communiquer avec la Cour des comptes de la Roumanie :

Courriel : [international.romania@icc.ro](mailto:international.romania@icc.ro)  
Site Web : <http://www.curteadeconturi.ro>

## République slovaque

### L'ISC célèbre ses 20 ans

L'Office supérieur d'audit de la République slovaque a souligné le 20<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation (avril 1993) avec un ensemble d'activités qui a eu lieu du 3 au 5 avril 2013, à Bratislava.

L'Office a accueilli 40 invités étrangers qui ont participé à un séminaire. Elle a aussi organisé une journée « portes ouvertes » pour le public et une conférence de presse. Le Président de la République slovaque a participé à une séance spéciale.

Pendant la journée « portes ouvertes », l'Office a été visité par des personnes souhaitant étudier des questions ou fournir des informations à l'Office. Parmi les visiteurs, mentionnons des étudiants universitaires dont le diplôme ou le programme de premier cycle était lié aux activités de l'Office, et des journalistes.

D'une certaine façon, l'Office est « ouvert » au public en permanence maintenant que tous les rapports d'audit sont publiés sur son site Web.

À la clôture des activités de la première journée, des prix ont été remis à des employés de l'Office.

Le deuxième jour des célébrations, un séminaire sur l'audit réalisé en toute indépendance intitulé « Le rôle des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques dans un environnement où les conditions socioéconomiques évoluent » a eu lieu.

Des représentants de l'EUROSAI, de l'INTOSAI et d'autres ISC européennes ainsi que des invités nationaux y ont assisté.

Pavol Paska, Président du Conseil national de la République slovaque, a souligné la rigueur et la crédibilité des travaux de l'Office en présentant l'audit comme le quatrième pilier de la démocratie.

Robert Fico, Premier Ministre de la République slovaque, a félicité l'Office pour ses travaux qui ont permis de détecter des lacunes dans la gestion des pouvoirs publics locaux et a souligné le statut international de l'Office.

Les invités étrangers, principalement les présidents ou les représentants d'ISC, ont évalué les 20 ans d'activités de l'Office dans l'optique des changements qui se sont produits en Europe et mesuré les progrès réalisés dans le renforcement de l'audit et de ses mécanismes.

Après le séminaire, l'Office a ouvert ses portes aux médias. Lors de la conférence de presse, il a accueilli les journalistes de trois stations de télévision ainsi que 20 représentants des grands médias.

L'événement s'est poursuivi avec une activité spéciale, débutant par un discours d'Ivan Gasparovic, Président de la République slovaque. Plus tard, Jan Jasovsky, Président de l'Office, a décerné des plaques commémoratives à 14 employés actuels et 13 anciens employés. Il a également remis des prix à deux anciens présidents de l'Office, Stefan Balejik et Jozef Stahl.

Le troisième jour des célébrations, les invités étrangers ont été accueillis par le maire de Bratislava, Milan Ftacnik, au Palais primatial.

À l'occasion de cet anniversaire, l'Office a publié un document intitulé *Le 20<sup>e</sup> anniversaire de l'Office supérieur d'audit de la République slovaque : 1993-2013*, qui évalue les

travaux de l'organisme et comprend des informations objectives, des points de vue sur le renforcement de l'audit et plusieurs discours donnés par des invités étrangers et d'anciens présidents de l'Office.

Pour renseignements, veuillez communiquer avec l'Office :

Courriel : [info@nku.gov.sk](mailto:info@nku.gov.sk)  
Site Web : <http://www.nku.gov.sk>

## Turquie

### Programme de formation sur l'administration publique et l'audit

Du 25 au 27 juin 2013, la Cour des comptes de la Turquie a donné une formation de trois jours sur l'administration publique et l'audit destinée au personnel du Contrôle supérieur national d'Albanie. Cette formation s'inscrivait dans le cadre de l'entente de coopération signée entre les ISC de la Turquie et d'Albanie le 16 novembre 2012.

Une délégation de 19 personnes dirigée par Gëzim Zilja, directeur de département de l'ISC d'Albanie, a suivi la formation.

Les exposés de la première journée ont porté sur le cadre général de gestion des finances publiques, la loi sur le contrôle et sur les réformes découlant du nouveau régime des finances publiques.

La deuxième journée avait pour thème la Loi sur la Cour des comptes de la Turquie et l'audit externe. Une séance générale d'évaluation et de mise en commun des expériences a eu lieu la troisième journée.

À la fin du programme, Recai Akyel, Président de la Cour des comptes de

la Turquie, a remis des certificats de participation aux personnes présentes.

### Programme de formation sur l'audit de l'optimisation des ressources destiné à l'ISC de la Mongolie

La Cour des comptes de la Turquie a donné une formation sur l'audit de l'optimisation des ressources à dix représentants de l'ISC de la Mongolie, dont Otgon Erdene, conseiller de l'Auditeur général de la Mongolie.

La formation, qui a eu lieu les 10 et 11 juin 2013, s'apparentait à celle offerte à une délégation de la Mongolie en juin 2012, qui a été décrite de façon détaillée dans le numéro de janvier 2013 de la *Revue*.

La formation présentait les principes et les procédures de base de l'audit de l'optimisation des ressources, des exemples de mise en œuvre, les normes d'audit, des audits de la réduction du risque de catastrophe et une comparaison entre l'audit et l'évaluation de la performance.

Pour renseignements, veuillez communiquer avec la Cour des comptes de la Turquie :



Les participants de l'ISC d'Albanie, qui ont suivi la formation sur l'administration publique et l'audit donnée par l'ISC de la Turquie du 25 au 27 juin, ont assisté à des exposés sur la Loi sur la Cour des comptes de la Turquie et l'audit externe.

Courriel : [int.relations@sayistay.gov.tr](mailto:int.relations@sayistay.gov.tr)  
Site Web : <http://www.sayistay.gov.tr>

## Venezuela

### Nouvelles normes générales sur l'audit du secteur public

Depuis la promulgation de la Constitution de la République bolivarienne du Venezuela de 1999, le système juridique du pays a été

modifié afin d'en accroître la cohésion et l'uniformité.

Conformément aux dispositions de son plan stratégique de 2009-2015, le Bureau du contrôleur général du Venezuela a renforcé le système national de contrôle budgétaire grâce à l'amélioration, à la modernisation et à l'harmonisation du cadre législatif et à réglementaire et de ses processus, particulièrement dans le domaine de l'audit du secteur public.

Le 22 mai 2013, l'ISC du Venezuela a publié les nouvelles Normes générales d'audit du secteur public.

Pour élaborer ces normes, l'ISC s'est appuyée sur les principes établis par l'INTOSAI et les Normes internationales des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISSAI), en particulier les dispositions des ISSAI 100, 200, 300 et 400.

Les Normes générales d'audit du secteur public récemment approuvées comprennent 51 articles répartis dans huit chapitres.



Lors de la formation sur l'audit de l'optimisation des ressources donnée par l'ISC de la Turquie, le personnel de l'ISC de la Mongolie s'est familiarisé avec les principes et les procédures essentiels de ce type d'audit.

Les modifications visent principalement à actualiser et à déplacer les dispositions réglementaires de la version précédente, et à établir de nouvelles dispositions et de nouveaux instruments pour créer des normes uniformes et des critères cohérents dans le domaine de l'audit du secteur public.

Voici les principaux changements apportés au moyen des nouvelles normes :

- Le processus d'audit est systématiquement conceptualisé, ce qui permet de recenser les questions à analyser pendant les étapes de la planification, de la mise en œuvre, de la présentation des résultats et du suivi afin d'en assurer l'efficacité, l'efficience et la qualité.
- Des critères de qualité sont établis afin que les travaux satisfassent aux normes minimales généralement reconnues qui sont garanties par les auditeurs et les autorités qui participent au processus d'audit.
- Des dispositions favorisant l'association des citoyens aux travaux d'audit effectués par les organismes publics de contrôle financier ont été élaborées. Elles ont été conçues pour atteindre les objectifs d'audit suivants : 1<sup>o</sup> la communication de l'information sur la qualité des services fournis par les organismes publics; 2<sup>o</sup> le suivi des recommandations formulées par ces derniers; 3<sup>o</sup> la vérification de la conformité et des mesures correctives découlant de l'audit afin de renforcer la participation citoyenne dans la gestion du contrôle public.
- Les modifications renforcent les obligations des auditeurs selon lesquelles ils doivent respecter les principes de déontologie et les valeurs décrits dans les nouvelles normes générales, ainsi que ceux indiqués dans les normes relatives

à l'exercice de la profession et dans le code de déontologie des fonctionnaires.

- L'interdiction d'exercer ses fonctions d'auditeur dans des situations où des conflits d'intérêts pourraient compromettre l'objectivité et l'impartialité des activités est prévue.
- Des dispositions sur la planification de l'audit indiquant les facteurs à prendre en considération dans l'évaluation et l'analyse préliminaires du système de contrôle interne ont été élaborées. Cela comprend les questions relatives aux risques d'audit.
- Des dates d'échéance pour la présentation des résultats ont été établies. Un plan d'action est donc communiqué à l'entité ou à l'organisme évalué afin que celui-ci puisse mettre en œuvre les recommandations du rapport définitif.
- Deux nouveaux chapitres sont créés. Le premier approfondit les éléments de l'étape du suivi, comme l'évaluation et le suivi du plan de redressement. Le deuxième régit les questions liées à l'élaboration et à la protection des feuilles de travail, ainsi qu'aux exigences et aux conditions que les auditeurs externes et les cabinets d'audit doivent respecter.

Les organismes publics membres du système national de contrôle budgétaire, présidé par le Bureau du contrôleur général (par exemple, les bureaux de contrôle des municipalités et de l'État, le Bureau du contrôleur des Forces armées nationales, le Bureau national du surintendant de l'audit interne et les services d'audit interne des organismes publics), doivent satisfaire aux nouvelles normes afin d'optimiser la gouvernance et le contrôle à l'échelle du pays.

Pour renseignements, veuillez communiquer avec le Bureau du contrôleur général :

Courriel : [contraloriavenezuela@gmail.com](mailto:contraloriavenezuela@gmail.com)

Site Web : <http://www.cgr.gob.ve>

## Yémen

### Nomination d'un nouveau président de l'Organisation centrale pour le contrôle et l'audit



Abubakr Hussein Al-Saggaf est le nouveau Président de l'Organisation centrale pour le contrôle et l'audit du Yémen.

Le 6 mai 2013, Abubakr Hussein Al-Saggaf a été nommé à la présidence de l'Organisation centrale pour le contrôle et l'audit du Yémen par arrêté du Président de la République du Yémen.

Il succède à Abdullah Abdullah Alsanafi, qui a occupé le poste de 2003 à 2013.

Après avoir terminé ses études en droit à l'Université d'Aden en 1989, M. Al-

Saggaf a occupé plusieurs postes judiciaires et administratifs dans la fonction publique.

Il a été juge de la Cour de la province de Zanzibar-Abyan pendant dix ans, soit de 1989 à 1999.

M. Al-Saggaf a également présidé plusieurs autres tribunaux de 1999 à 2009. Avant sa nomination à la présidence de l'Organisation centrale, il a siégé au Conseil d'administration de la Haute Commission pour le contrôle des soumissions d'août 2009 à mai 2013.

Pour renseignements, veuillez communiquer avec l'Organisation centrale pour le contrôle et l'audit :

Courriel : [Tech\\_Coop2007@yahoo.com](mailto:Tech_Coop2007@yahoo.com) ou [coca@coca.gov.ye](mailto:coca@coca.gov.ye)  
Site Web : <http://www.coca.gov.ye>

## *Inde*

### **La Commission de partage et de gestion des connaissances propose de créer un Groupe de travail sur l'audit du secteur de l'extraction**

Lors de sa cinquième réunion, qui a eu lieu les 16 et 17 septembre à New Delhi (Inde), le Comité de pilotage de la Commission de partage et de gestion des connaissances a approuvé une proposition en vue de constituer un nouveau Groupe de travail sur l'audit du secteur de l'extraction, qui sera présentée au Comité directeur.

Le nouveau Groupe de travail ferait la promotion de l'audit du secteur de l'extraction parmi les membres de l'INTOSAI. Il servirait également d'ancrage institutionnel au sein de l'INTOSAI et serait un partenaire clé pour les travaux de l'IDI ou le

renforcement des capacités régionales dans ce domaine.

Les industries extractives, notamment l'exploitation du pétrole, du gaz et des mines, réalisent annuellement un chiffre d'affaires brut d'environ 3,5 billions de dollars US. Cela correspond à près de 5 % du produit intérieur brut mondial. Or une grande partie des sommes investies dans ce secteur provient des États. Par exemple, les sociétés d'État sont responsables d'environ 70 % de la production mondiale de pétrole.

Les ISC, selon leurs cadres et mandats législatifs, jouent un rôle important de surveillance de ces entreprises. Les réponses à un questionnaire élaboré par le Secrétariat de la Coopération INTOSAI-communauté des bailleurs de fonds ont mis en évidence l'importance stratégique d'auditer ce secteur. Ce questionnaire a été examiné par 25 ISC participantes lors d'un atelier sur le secteur de l'extraction organisé par l'AFROSAI anglophone en février 2013. Dans leurs réponses, les ISC ont également indiqué clairement le besoin d'établir de nouveaux moyens d'accroître leurs connaissances et capacités.

Les ISC doivent surmonter divers problèmes : une connaissance insuffisante des processus d'affaires du secteur de l'extraction, un manque de capacité, les limites de leur mandat et des difficultés liées à la formation et au maintien en poste d'un personnel spécialisé. Selon elles, il faut accroître les compétences en audit et les activités de mutualisation des connaissances et de l'expérience, car de nombreuses ISC font appel actuellement à des experts-conseils externes.

Le projet de création d'un nouveau Groupe de travail sera présenté en octobre à la réunion du Comité directeur de l'INTOSAI et au

XXI<sup>e</sup> INCOSAI à Pékin. La Commission de partage et de gestion des connaissances sollicitera également des candidatures pour la présidence du Groupe de travail et les fonctions de Secrétariat.

Pour renseignements, veuillez communiquer avec le Bureau du contrôleur et auditeur général de l'Inde :

Courriel : [ir@cag.gov.in](mailto:ir@cag.gov.in)  
Site Web : <http://www.cag.gov.in>

Pour en savoir plus, lisez l'article « Audit du secteur de l'extraction » dans « Le point sur la coopération INTOSAI-communauté des bailleurs de fonds » à la page 28 de ce numéro.

## Renforcer les capacités grâce aux audits coordonnés

Victor Hart, Luciano do Santos Dannie, Paule Hebling Dutra du Tribunal des comptes de l'Union du Brésil

Un audit coordonné à l'échelle internationale regroupe divers audits menés sur un même sujet par différentes ISC dans leurs pays respectifs, selon une approche intégrée de planification. Ce type d'audit a servi par le passé à étudier des dossiers transnationaux, comme la gestion écologique des ressources. Il a aussi permis à des États fédéraux d'évaluer des programmes pour lesquels les pouvoirs publics régionaux jouent un rôle prépondérant et généralement complémentaire. Le rapport définitif issu d'un tel audit peut donc donner un aperçu utile des mesures prises à l'échelle nationale et régionale pour régler une question donnée.

Depuis peu, les audits coordonnés sont aussi utilisés pour favoriser efficacement le renforcement des capacités. Ils permettent en effet d'appliquer des méthodes et des savoirs techniques à des problèmes réels, et d'obtenir, à terme, un produit concret, à savoir un rapport d'audit, qui est propre à un secteur ou à une région. Ce concept prolonge et amplifie la pratique préconisée par l'Initiative de développement de l'INTOSAI (IDI) qui favorise la mise en œuvre d'audits pilotes dans le cadre d'une stratégie intégrée d'apprentissage à impact élevé. Les audits pilotes et les audits coordonnés ont chacun leurs mérites. L'audit coordonné favorise des collaborations étroites à long terme entre les ISC, et l'établissement d'un rapport d'audit unique sur un grand dossier régional.

La coordination des audits permet également de renforcer les capacités de multiples façons. Les auditeurs peuvent suivre l'évolution des méthodes modernes et approfondir leurs connaissances sur le sujet audité en conjuguant diverses méthodes de formation, notamment les formations en ligne et les ateliers. Au cours de la planification d'un audit coordonné et des recherches, des experts externes qui connaissent bien le domaine et les particularismes régionaux peuvent jouer un rôle déterminant en s'assurant que les auditeurs disposent des informations et des compétences voulues pour réaliser leurs missions. En fin de parcours, au moment de la réalisation de l'audit et de l'analyse de ses résultats, les auditeurs peuvent continuer à recueillir les éclairages et avis des experts.

L'OLACEFS s'emploie à perfectionner sa stratégie multidimensionnelle de renforcement des capacités axée sur les audits coordonnés, qui seront l'élément clé de son approche d'apprentissage à impact élevé. Le succès est au rendez-vous jusqu'ici. La stratégie repose sur les directives établies par la Commission de renforcement des capacités, intitulées « Guide for Cooperative Audit Programs between SAIs ». Elle prévoit l'acquisition de savoirs et de compétences à chacune des étapes d'un audit.

Ces étapes peuvent être résumées comme suit, même si des adaptations peuvent être apportées par les ISC :

1. Sélection d'un sujet prioritaire
2. Étude de faisabilité, notamment définition du type d'audit et de l'étendue de l'audit et de ses objectifs
3. Planification et préparation de l'audit
  - 3.1 Sélection des équipes de mission et de leurs coordonnateurs
  - 3.2 Renforcement des capacités en matière de techniques et d'outils d'audit (formations en ligne et traditionnelles)
  - 3.3 Renforcement des capacités concernant le sujet retenu
  - 3.4 Ateliers ou groupes de référence avec des spécialistes du sujet audité
  - 3.5 Études préliminaires (à l'échelle nationale)
  - 3.6 Collecte/regroupement des études préliminaires
  - 3.7 Définition d'un plan d'audit (conforme aux ISSAI)
4. Réalisation de l'audit dans chacun des pays
  - 4.1 Suivi du calendrier et du plan d'audit
  - 4.2 Réunion en ligne pour échanger des informations sur la progression des travaux dans chaque pays
5. Réunion technique pour discuter des résultats des audits et déterminer la structure du rapport consolidé
6. Publication et diffusion du rapport définitif
7. Suivi des recommandations
8. Évaluation critique de l'initiative dans son ensemble et échanges sur la continuité des efforts de collaboration

La réalisation d'audits coordonnés dans le cadre d'une stratégie de renforcement des capacités vient conforter le cadre conceptuel qui domine de nos jours en audit du secteur public, selon lequel un audit exige non seulement des compétences méthodologiques, mais aussi une expertise dans les domaines visés par les ISC. La coordination d'audits favorise la mise en commun des savoirs et la mutualisation des ressources entre les ISC dans le but d'approfondir les connaissances des auditeurs sur le sujet audité. Les équipes de mission et les coordonnateurs peuvent recruter des experts-conseils, mener des études préliminaires approfondies et organiser des groupes de référence ou des ateliers.

Les normes internationales et les pratiques exemplaires peuvent être diffusées efficacement à chaque ISC et auditeur dans le cadre de la stratégie d'audits coordonnés. L'importance de l'adoption des Normes internationales des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISSAI) fait de plus en plus consensus au sein de l'INTOSAI. Les audits coordonnés constituent une plateforme idéale à cet égard. Les coordonnateurs des audits peuvent s'assurer que les cours de formation, la planification des travaux et les méthodes générales sont conformes aux ISSAI. Les auditeurs des divers pays pourront ainsi se familiariser avec des pratiques qui sont entièrement conformes aux ISSAI et commencer à les appliquer, ce qui facilitera les efforts

déployés au sein de leurs ISC nationales respectives pour mettre à jour leurs normes et méthodes. Consciente de l'avantage des audits coordonnés, l'IDI les a intégrés à son Initiative de mise en œuvre des ISSAI (programme 3i).

À l'instar de beaucoup d'institutions axées sur le renforcement des capacités, l'OLACEFS a compris les immenses bienfaits de la formation à distance. Elle finance donc de plus en plus de cours en ligne pour former un nombre toujours plus grand d'auditeurs à moindre coût. Comme les audits coordonnés à l'échelle internationale font appel aux personnels d'ISC de divers pays, la formation en ligne fait partie intégrante de la stratégie de renforcement des capacités à long terme. Lorsque ces formations sont suivies d'ateliers ou de séminaires, la stratégie est particulièrement efficace pour préparer les équipes de mission en vue des travaux à mener sur place et pour renforcer les capacités institutionnelles de manière durable.

Il y a plus important cependant. Ce qui distingue en effet les audits coordonnés en tant que stratégie d'apprentissage à impact élevé, c'est que les auditeurs peuvent mettre en application les savoir-faire acquis, et ainsi prolonger les coopérations internationales entre des groupes de pairs et de spécialistes. En résumé, les auditeurs suivent des formations théoriques sur des sujets à auditer qui sont données par des spécialistes du domaine ainsi que sur des méthodes d'audit conformes aux ISSAI grâce à des formations en ligne conjuguées à des cours traditionnels. Ils peuvent immédiatement mettre en pratique les savoirs acquis, de concert avec leurs homologues d'autres ISC, lors de la réalisation de chacune des étapes d'un audit. Le rapport d'audit consolidé, qui présente un point de vue unique sur un dossier régional d'importance et peut constituer un aboutissement précieux en lui-même, vient couronner le tout.

### **L'OLACEFS à l'œuvre**

En 2011, la Commission régionale de renforcement des capacités de l'OLACEFS (CCR) a intégré la réalisation d'audits coordonnés à son plan stratégique quinquennal. Un sous-groupe de l'organisation, formé des ISC du Mercosur<sup>1</sup> (EFSUR), avait mené à bien un audit coordonné préliminaire en 2010 sur le Fonds de convergence structurelle du Mercosur (FOCEM) et prévoyait une évaluation approfondie d'un programme financé par le FOCEM. En 2011, l'ISC brésilienne, qui dirigeait le secrétariat général de l'EFSUR, a réalisé en collaboration avec la CCR et l'agence allemande de coopération (GIZ), dans le cadre du programme OLACEFS/GIZ, le premier audit coordonné qui respectait scrupuleusement la stratégie de renforcement des capacités décrite précédemment.

Cinq ISC ont directement participé à l'audit du Programme d'action pour l'éradication de la fièvre aphteuse dans les pays du Mercosur (PAMA), lequel a pris fin en septembre 2012. Trois autres projets d'audit coordonné ont été menés ou sont en cours. Tous ces projets sont réalisés selon le plan stratégique de la CCR avec l'appui de l'OLACEFS et de la GIZ.

<sup>1</sup> Le Mercosur (Marché commun du Sud) regroupe, dans le cadre d'un accord commercial régional, l'Argentine, le Brésil, le Paraguay, l'Uruguay et plusieurs autres membres associés. Fondé en 1991, il favorise le libre-échange et la circulation sans entrave des biens, des personnes et des monnaies.

En 2012, l'ISC colombienne a coordonné la réalisation dans neuf pays latino-américains d'un audit sur le Plan AGRO 2003-2015 pour la Vie agricole et rurale dans les Amériques. Il s'agissait d'évaluer l'adoption du plan et sa mise en œuvre. En 2012, l'ISC brésilienne a posé les jalons de la réalisation d'un audit coordonné de la surveillance des recettes publiques tirées de l'exploitation pétrolière et gazière<sup>2</sup>. Huit ISC ont participé à l'étude préparatoire et quatre se sont engagées à réaliser l'audit, dont la planification s'est terminée en mai 2013. Enfin, les auditeurs ont commencé à suivre une formation en vue de la réalisation d'un audit international sur les ressources en eau qui sera coordonné par l'ISC argentine. Treize ISC participent à cet audit. En plus des cours en ligne, les organisateurs ont donné un atelier de formation et de planification en juin 2013. Des audits coordonnés sont prévus en 2014 sur des sujets se rattachant à la diversité biologique et aux technologies de l'information.

En parallèle avec ces initiatives, la Commission régionale de renforcement des capacités de l'OLACEFS (CCR) a coordonné des formations sur les concepts et les méthodes d'audit de performance au moyen d'une formation à distance, entièrement conforme aux ISSAI, donnée par l'ISC brésilienne. (Faute de temps, dans le cas d'un audit — Plan Agro — les cours de formation ont été regroupés et donnés en classe.) Les formations n'étaient pas seulement proposées aux équipes de mission, mais à tous les membres de l'OLACEFS. De 2011 à mai 2013, 166 employés d'ISC latino-américaines ont réussi le cours sur l'audit de performance (190 si l'on compte le mini-cours consolidé pour le Plan Agro). Des dizaines d'auditeurs ont participé, ou participeront, au cycle complet de l'audit, y compris aux travaux sur place, en appliquant les méthodes d'audit de performance apprises.

Le tableau ci-après résume les cours qui ont tous été donnés dans le cadre d'initiatives d'audit coordonné de l'OLACEFS. Les chiffres représentent tous les étudiants de l'OLACEFS qui ont réussi les cours, pas seulement les membres des équipes de mission.

**Tableau 1 : Cours d'audit de performance donnés par l'OLACEFS depuis 2011**

Initiative	Année	N <sup>bre</sup> d'ISC	N <sup>bre</sup> d'auditeurs	Type
PAMA	2011	13	43	En ligne
Plan Agro	2012	8	24	Sur place seulement
Pétrole et gaz	2012	14	59	En ligne
Ressources en eau	2013	11	64	En ligne

Remarque : Les chiffres pour les initiatives d'audit du PAMA et des ressources pétrolières et gazières représentent uniquement les participants qui ont réussi les cours en obtenant la note de passage. Au moment de la rédaction de cet article, les notes n'avaient pas encore été communiquées pour le cours sur l'audit des ressources en eau.

<sup>2</sup> Se reporter à la version en ligne de cet article (<http://www.intosajournal.org>), où il est question de l'audit coordonné du secteur pétrolier et gazier.

Le tout dernier cours, qui a été donné en mai 2013, innovait et posait les jalons d'un élargissement des formations offertes. Conçu à l'origine en portugais par des auditeurs brésiliens et donné par l'ISC brésilienne, sous l'égide de la CCR, le cours, dans ses versions antérieures, était uniquement donné par des tuteurs brésiliens (avec des connaissances pratiques de l'espagnol). En 2012, le personnel de l'ISC de l'Argentine a revu et amélioré la traduction espagnole du cours. Grâce à un approfondissement de cette collaboration, trois anciens participants argentins au cours ont été retenus à titre de tuteurs lors du dernier cours offert dans le cadre de l'initiative de l'audit des ressources en eau.

### Audit coordonné du PAMA

L'initiative du PAMA illustre bien les différentes étapes de la stratégie de renforcement des capacités de l'OLACEFS axée sur les audits coordonnés. L'ISC brésilienne a été chargée de recenser les activités financées par le FOCEM qui méritaient une évaluation plus approfondie. Le PAMA a été retenu non seulement en raison de sa portée multinationale, mais aussi parce que ce programme respectait les normes relatives aux risques, à l'importance et à la faisabilité énoncées dans l'ISSAI 3100. Des audits réalisés antérieurement par l'ISC du Brésil avaient permis de recenser des lacunes dans les contrôles menés aux postes-frontière. Une possible épidémie de fièvre aphteuse pouvant entraîner des millions de dollars de pertes, étant donné que la région du Mercosur abrite un cheptel de 250 millions de bêtes, était donc à craindre.

Les ISC de l'Argentine, du Paraguay et de la Bolivie ont accepté la proposition d'auditer le PAMA et commencé à former des équipes de mission. Par ailleurs, l'ISC du Venezuela, qui ne bénéficiait pourtant pas directement de l'initiative, a décidé de mener un audit en parallèle de son programme national de lutte contre la fièvre aphteuse. Elle a donc participé aux diverses étapes de la planification de l'audit coordonné, de la formation et de l'établissement des rapports.

Les efforts de renforcement des capacités déployés pour auditer le programme PAMA s'articulaient autour de deux composantes clés. La première, un cours en ligne sur l'audit de performance offert par l'ISC du Brésil, sous l'égide de la Commission régionale de renforcement des capacités, d'août à novembre 2011, visait à permettre à toutes les équipes d'acquérir des connaissances suffisantes sur les concepts, les procédures et les techniques nécessaires à l'audit. Comme nous l'avons déjà indiqué, le cours a été par la suite proposé à l'ensemble des membres de l'OLACEFS, et 43 auditeurs de 13 ISC l'ont suivi. Pour faciliter la planification et la réalisation de l'audit du PAMA, le cours mettait l'accent sur trois outils en particulier : la grille logique de conception d'un audit, l'analyse des forces, des faiblesses, des possibilités et des menaces (SWOT en anglais) et la grille logique des constatations.

La deuxième composante de cette initiative était un atelier d'une semaine qui a eu lieu à Brasilia en septembre 2011 à l'intention des membres des équipes d'audit. L'atelier poursuivait trois objectifs complémentaires. Premièrement, les tuteurs du cours en ligne ont présenté les méthodes d'audit nécessaires pour consolider la maîtrise des outils présentés dans le cadre du premier module de la formation en

ligne. Deuxièmement, les experts du domaine, notamment un expert-conseil du Pan American Foot and Mouth Disease Center (PANAFTOSA) [centre panaméricain de la fièvre aphteuse] et des spécialistes du ministère brésilien de l'Agriculture ont mené des débats approfondis sur le sujet de l'audit.

Troisièmement, les équipes d'audit ont commencé à planifier ensemble l'audit en se servant des méthodes et des techniques nouvellement acquises. L'établissement d'une grille logique préliminaire contenant les questions d'audit, les critères, leurs sources et les résultats attendus a constitué l'aboutissement clé de ces travaux de planification. Cette grille a permis à toutes les ISC de procéder à des recherches, des enquêtes et des analyses semblables. De plus, les participants ont convenu de dates butoirs pour la réalisation des autres étapes de l'audit. Après l'atelier, chacune des ISC avait deux semaines pour formuler des commentaires et approuver la version définitive de la grille logique de conception.

Les cinq ISC ont ensuite commencé leurs audits nationaux, en apportant, au besoin, des modifications à la grille logique de conception commune. L'ISC chargée de coordonner l'audit a assuré le respect du calendrier de réalisation de l'audit, organisé des discussions avec les participants par courrier électronique ou téléphone, suivi la progression des travaux de chaque ISC et diffusé les documents et les informations clés sur le programme. Elle a aussi créé un outil supplémentaire, une grille logique des constatations possibles, à la fois positives et négatives, découlant de chaque question d'audit. Les grilles logiques des ISC, qui étaient toutes établies selon le même modèle, ont permis de systématiser les données recueillies, les causes et les effets ressentis, et les recommandations provisoires pour chacune des constatations. Les équipes ont ainsi pu déterminer si une constatation était suffisamment étayée pour être intégrée dans le rapport d'audit définitif.

En mai 2012, la plupart des ISC avaient terminé leurs travaux sur place et commencé, à tout le moins, à rédiger leur rapport national d'audit. Une réunion technique de deux jours a donc été organisée à Asunción (Paraguay) pour les membres des cinq équipes de mission afin qu'ils puissent présenter les résultats des audits nationaux et en discuter, convenir de la structure générale et du format du rapport consolidé et adapter le calendrier des dernières étapes de l'audit.

Le rapport consolidé a été terminé en octobre 2012. Des résumés ont été publiés en espagnol, en portugais et en anglais. Les résultats ont été présentés lors de l'Assemblée générale de l'OLACEFS en novembre. Il incombait à chaque ISC de présenter le rapport à l'assemblée législative, au ministère de l'Agriculture et aux autres parties intéressées de son pays. De plus, toutes les ISC ont accepté de faire le suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées et d'envoyer, tous les deux ans, un court rapport au secrétariat général de l'EFSUR sur l'état d'avancement des recommandations dans chacun de leurs pays. Le secrétariat général établira des rapports consolidés de suivi à la lumière des informations reçues.

Pour finir, l'ISC chargée de coordonner l'audit a dressé un bilan de l'ensemble de l'initiative d'audit du PAMA qu'elle a présenté aux membres de l'OLACEFS, à titre de

dossier technique, lors de l'Assemblée générale. Les observations communiquées par sept ISC ont été intégrées au rapport définitif. Les résultats ont fait l'objet de débats approfondis lors de l'Assemblée générale, l'idée étant d'appliquer le modèle utilisé à de prochains audits coordonnés et de tirer les enseignements de l'audit mené.

## **Conclusion**

Le Plan stratégique révisé de la Commission régionale de renforcement des capacités de l'OLACEFS pour 2013-2015 prévoit mieux favoriser le renforcement des capacités des ISC grâce à une série d'activités de formation à impact élevé. Des audits coordonnés sur des questions stratégiques qui continueront de faire appel à des formations sur les sujets audités et des méthodes d'audit particulières ainsi qu'à la mise en application concrète des connaissances acquises seront réalisés.

Nous prévoyons continuer de perfectionner la stratégie d'apprentissage à impact élevé axée sur la réalisation d'audits coordonnés. Par ailleurs, un nombre de plus en plus grand d'ISC et de partenaires multilatéraux devraient participer à ces initiatives. Nous espérons que ces projets poseront les jalons du renforcement de la collaboration qui pourrait comprendre des initiatives Sud-Sud. De plus en plus, comme l'illustrent les initiatives d'audit coordonné de l'OLACEFS, des savoirs peuvent être acquis et transférés entre les ISC de pays en développement pour autant que des groupes régionaux travaillent en collaboration avec les organismes de l'INTOSAI et des institutions multilatérales.

## **Audits coordonnés et initiatives de coopération multilatérales**

En plus de favoriser le renforcement des capacités, les audits coordonnés sont parfaitement adaptés aux initiatives de coopération multilatérales. Ils permettent de trouver un juste équilibre entre les efforts déployés par les participants et les avantages qu'ils retirent des initiatives, et de mettre en commun les coûts et les économies d'échelle. Par ailleurs, les audits sont réalisés selon des calendriers et des dates butoirs et aboutissent à un ou à plusieurs rapports. Il s'agit en outre d'indicateurs concrets qui permettent d'évaluer les résultats obtenus.

Comme nous l'avons déjà indiqué dans l'article précédent, le soutien de la GIZ, l'agence allemande de coopération, dans le cadre du programme OLACEFS/GIZ, a assuré le succès des projets d'audit coordonné de l'OLACEFS. Ce soutien a été particulièrement important pour mener les études préliminaires sur le sujet d'audit, former des groupes d'experts, organiser des ateliers et des réunions techniques pour les auditeurs, et traduire et publier les rapports consolidés. De plus le programme OLACEFS/GIZ prévoit financer la conception et la mise en œuvre de nouveaux cours en ligne pour la Commission régionale de renforcement des capacités (CCR) qui seront des éléments clés des prochaines initiatives d'audit coordonné.

D'autres agences et organisations multilatérales souhaitent participer à la réalisation des audits coordonnés de l'OLACEFS. En collaborant avec ces organisations internationales, les ISC peuvent non seulement bénéficier des avantages décrits précédemment, mais aussi des savoirs innovants des experts de ces organisations et avoir accès à des acteurs du domaine qui ont une longue expérience de travail dans des secteurs stratégiques clés. Cette collaboration peut aboutir à la mise en commun d'expertises qui bénéficiera également aux organisations multilatérales et aux agences de développement.

Réaliser des audits coordonnés dans le cadre d'une vaste stratégie de coopération peut contribuer à la création de réseaux et de synergies essentiels et à l'ouverture de nouvelles voies de communication multilatérales. Les ISC et les organisations multilatérales peuvent collaborer à l'établissement d'un programme de travail commun, notamment à de nouvelles approches et priorités, et à définir des domaines d'action clés qui pourront être étudiés selon les points de vue différents de chacun.

Au moment d'établir ce programme de travail, il convient de noter que certaines fonctions de l'État sont particulièrement importantes, non seulement parce qu'elles représentent une part non négligeable des dépenses publiques, mais surtout parce qu'elles ont des répercussions sur le bien-être des citoyens. Cela est généralement le cas pour les politiques et programmes publics en faveur de la santé et de l'enseignement, les projets d'équipements de base et les transferts financiers destinés à lutter contre la pauvreté. Ces domaines de l'action publique, qui sont d'une grande utilité pour le développement social et économique, exigent une attention de tous les instants de la part des ISC.

Ce sont dans ces domaines que les ISC membres de l'OLACEFS pourraient le plus bénéficier de l'expertise des diverses organisations internationales. Les équipements — en raison de l'explosion des dépenses dans les pays d'Amérique latine au cours des dernières années — et les initiatives se rattachant aux Objectifs de développement du Millénaire de l'ONU sont des domaines où les savoirs et l'expérience acquis par les organisations multilatérales peuvent contribuer à améliorer la qualité et la profondeur des audits des ISC.

## Les audits dans le sillage du grand tremblement de terre survenu dans l'est du Japon

Nobuo Azuma, Conseil d'audit du Japon

Depuis octobre 2011, le Conseil d'audit du Japon audite des projets de restauration et de reconstruction des zones dévastées par le terrible tremblement de terre qui a secoué l'est du Japon en mars 2011. Dans son rapport d'audit annuel pour l'exercice 2011, publié en novembre 2012, le Conseil a rendu compte de sept audits liés à cette catastrophe. L'auteur du présent article décrit deux de ces audits à partir des résultats des travaux effectués dans les zones sinistrées.

### Hébergement temporaire d'urgence

Le ministère de la Santé, du Travail et des Affaires sociales a accordé des subventions aux sept préfectures sinistrées pour leur permettre de procurer de l'hébergement temporaire d'urgence aux victimes qui avaient perdu leur maison dans le tremblement de terre. Au 31 mars 2012, le total des subventions atteignait 4,28 milliards de dollars US.

Le bulletin du Ministère décrivant les normes qui régissent l'aide à fournir sous forme d'hébergement temporaire d'urgence après une catastrophe stipule ce qui suit :

- les travaux de construction doivent commencer dans les 20 jours suivant la catastrophe et être réalisés rapidement;
- la surface utile d'une unité d'habitation doit être de 29,7 m<sup>2</sup>;
- les frais de construction d'une unité ne doivent pas dépasser 23 900 dollars US;
- l'unité d'habitation ne peut être occupée pendant plus de deux ans.

Le bulletin stipule également que les gouverneurs des préfectures peuvent louer des maisons privées pour loger les victimes plutôt que de construire des unités d'habitation temporaires d'urgence. Si les gouverneurs ont de la difficulté à secourir les victimes selon les normes prescrites, ils ont le pouvoir de décider de l'étendue, des mesures et de la durée de l'aide avec le consentement du ministre. Ainsi, toute dépense engagée par une préfecture pour la construction de maisons avec le consentement du ministre peut être financée par les subventions.

Conformément à la loi du pays sur l'aide en cas de catastrophes, une préfecture peut aussi indemniser les victimes qui sont dans le besoin si le gouverneur le juge nécessaire. Cependant, selon le bulletin du Ministère, l'aide devrait en principe être accordée en nature, les versements d'argent n'étant autorisés qu'en situation de réelle nécessité et que si c'est la forme d'aide jugée la plus efficace.

À sa réunion de mai 2013, le Groupe de travail sur l'obligation de rendre compte et le contrôle des aides en cas de catastrophes a suggéré que le Conseil d'audit du Japon fasse profiter l'ensemble de l'INTOSAI de ce qu'il a retenu de ses audits de l'aide aux victimes du tremblement de terre et du tsunami qui ont dévasté le Japon en mars 2011.

N.D.L.R.

## Résultats de l'audit

Au 31 mars 2012, 116 170 unités d'hébergement temporaires d'urgence étaient en place dans les sept préfectures sinistrées : 52 858 unités d'habitation construites et 57 697 maisons louées, soit 95,2 % du total des unités.

Il a fallu beaucoup plus de temps pour disposer des maisons construites que des maisons louées en raison de la nécessité de sécuriser les chantiers de construction et d'effectuer les travaux. Les maisons à louer étant prêtes plus rapidement, la location a permis de démanteler plus rapidement les zones d'évacuation d'urgence.

Le coût de construction d'une unité d'habitation, au 31 mars 2012, était de 62 800 dollars US, tandis que le coût de location d'une maison pour deux ans était de 18 300 dollars US. Les dépenses de construction ont dépassé les limites à cause des frais d'aménagement des chantiers et de l'installation de fosses septiques communes. Aux dépenses déjà engagées s'ajouteront les coûts de l'enlèvement des unités temporaires et de restauration des lieux. Étant donné qu'il est plus économique de fournir des maisons louées que de construire de nouvelles maisons, la location peut sans doute réduire les dépenses au titre de l'hébergement temporaire d'urgence.

D'autres points préoccupants ont été soulevés concernant les maisons construites : elles pourraient se trouver sur les emplacements prévus pour la reconstruction d'habitations permanentes. De plus, il y a des pièces qui sont restées inoccupées dans les lotissements où un grand nombre de maisons construites étaient offertes en une seule fois.

En principe, l'aide aux sinistrés devrait être en nature. Pour la mise à disposition de maisons louées, les préfectures ont d'abord fourni un toit aux victimes en s'informant auprès des agents immobiliers au sujet des maisons privées qui étaient à louer selon une entente régissant les situations de catastrophe. Elles ont conclu des contrats avec les propriétaires de ces maisons et, en tant que locataires, les ont sous-louées aux victimes.

Le bulletin du Ministère stipule que pour une maison louée en vertu d'un contrat conclu au nom d'un sinistré, le loyer et les coûts afférents sont couverts par la subvention si le nom de la personne sinistrée figurant comme locataire est remplacé par le nom de la préfecture. Pour se conformer au bulletin, les préfectures ont donc rédigé de nouveaux contrats de location à effet rétroactif pour les maisons que les sinistrés avaient eux-mêmes louées. Dans bien des cas, les préfectures ont donc eu le fardeau administratif de rédiger les contrats et de changer le nom des locataires. Quant aux sinistrés qui étaient déjà installés dans les maisons louées, les préfectures les ont indemnisés pour les frais de courtage qu'ils avaient payés à la signature du contrat de location, en plus de payer les frais de courtage aux personnes ayant agi comme intermédiaires.

Le Conseil a constaté qu'il serait dans l'intérêt du Ministère de recourir à la location pour assurer plus rapidement l'hébergement temporaire d'urgence après une catastrophe et réduire les dépenses qui lui sont associées. Le Ministère doit se demander si les préfectures peuvent s'écarter quelque peu du principe du dédommagement en nature lorsqu'elles concluent des contrats de location et sous-

louent aux victimes. En d'autres termes, le Ministère doit examiner la possibilité que les préfectures effectuent des paiements en argent pour le loyer et les frais de courtage assumés par les victimes en payant par exemple directement le loyer aux propriétaires des maisons avec lesquels les victimes ont conclu elles-mêmes un contrat de location.

### **Élimination des déchets laissés par la catastrophe**

Le tremblement de terre a généré quelque 21,62 millions de tonnes de déchets dans 13 préfectures. Le tsunami qui a suivi a laissé sur son passage 9,59 millions de tonnes de terre et de sable dans les zones côtières. Enlever cet énorme amoncellement de déchets et de dépôts représentait une urgence pour les préfectures dévastées. Dans les trois préfectures les plus durement touchées (Iwate, Miyagi et Fukushima), les détritres laissés par le tsunami étaient estimés à 29,74 millions de tonnes, soit 95,3 % du total estimatif de 31,21 millions de tonnes.

En mai 2011, le ministère de l'Environnement a établi un plan directeur pour l'élimination convenable et efficace des déchets et des dépôts. Il en a réparti les rôles entre l'État, les préfectures et les municipalités et fixé la date d'achèvement de l'opération à mars 2014.

Les préfectures d'Iwate et de Miyagi, deux des trois préfectures les plus durement touchées, n'avaient pas la capacité de se débarrasser des déchets sur leurs territoires et elles ont dû les envoyer à l'extérieur. Dans un bulletin paru en avril 2012, le ministère de l'Environnement a fait connaître les normes régissant l'évacuation des déchets liés à la catastrophe sur une zone élargie et leur traitement, de même que le contrôle de la sécurité, et ce, pour que les municipalités, et leurs résidents, qui acceptaient les déchets comprennent bien le processus engagé.

Le Ministère a accordé une subvention aux municipalités qui ont réalisé des travaux d'élimination. Il a déterminé que les travaux pouvaient inclure le démantèlement des maisons endommagées et que la subvention pouvait être versée sous forme d'avances ou en totalité selon une estimation approximative.

Étant donné que les projets d'élimination des déchets favorisent le développement durable et la création d'emplois, le Ministère a aussi accordé une subvention aux préfectures, notamment aux municipalités durement touchées, pour encourager l'élimination des déchets liés à la catastrophe. Les préfectures ont versé les subventions dans des fonds, qu'ils ont distribués aux projets entrepris par les municipalités.

Vu les substances radioactives émises dans la préfecture de Fukushima après l'accident survenu à la centrale nucléaire à la suite du tremblement de terre, le Ministère a décidé de mettre en œuvre un projet destiné à éliminer les déchets contaminés par les substances radioactives dans des zones désignées à l'intérieur de la préfecture. Pour l'exercice 2011, le budget accordé à tous ces projets a atteint 7,65 milliards de dollars US.

## Résultats de l'audit

Au 31 juillet 2012, les 13 préfectures avaient éliminé, en moyenne, 21 % des déchets causés par la catastrophe. Les trois préfectures les plus durement touchées (Iwate, Miyagi et Fukushima) avaient éliminé, en moyenne, 17,7 % des déchets.

L'audit a révélé qu'il y avait du retard dans l'exécution du budget. Les montants des subventions qui ont été versés au titre du budget de 2011 ont totalisé 55 % des projets d'élimination et 74,9 % des activités de promotion. Ce retard est attribuable à la procédure mise de l'avant par le Ministère pour les paiements anticipés calculés selon une approximation. De plus, les municipalités ont pris plus de temps pour préparer ou corriger leurs demandes de subvention à cause de toute l'agitation engendrée par la terrible catastrophe.

L'audit dans la préfecture d'Iwate a couvert les phases d'élimination des déchets suivantes :

1. Démantèlement et élimination dans les zones sinistrées
2. Tri préliminaire dans les premiers sites de dépôt temporaire
3. Broyage et tri dans les deuxièmes sites de dépôt temporaire
4. Réutilisation ou élimination dans les sites prévus à cette fin

Dans les quatre municipalités où le Conseil a effectué des travaux d'audit sur place, le taux d'élimination des déchets pendant l'exercice 2011 n'a été que de 10,4 %, ces municipalités ayant à peine commencé à transporter les déchets des zones sinistrées vers les sites où ils sont déposés temporairement avant de pouvoir être éliminés de manière définitive.

Dans la préfecture d'Iwate, 510 000 tonnes de déchets ont été éliminées au cours de l'exercice 2011 : 300 000 tonnes (ou 59,2 %) ont été transformées en matériaux de construction, comme du gravier ou du béton, 40 000 tonnes (7,8 %) en ciment brut, 70 000 tonnes (13,5 %) en matériaux de métal. Cent mille tonnes de déchets (19,5 %) ont été incinérées ou éliminées à l'extérieur de la préfecture.

C'est donc dire que 80,5 % des déchets causés par la catastrophe ont été réutilisés ou recyclés au cours de l'exercice 2011. Selon le plan d'élimination de la préfecture d'Iwate, les déchets doivent être réutilisés le plus possible comme matériaux utiles à la reconstruction. Les déchets non réutilisés doivent être éliminés aux installations d'incinération ou dans les sites d'élimination définitive. Comme il y a très peu de sites pouvant convenir, l'objectif est de réduire la quantité de déchets qui y seront détruits.

Le Conseil a constaté que la mise en œuvre des plans d'élimination des préfectures d'Iwate et de Miyagi, qui doivent être réalisés d'ici la fin de mars 2014, laissait planer de l'incertitude, notamment au chapitre de l'enlèvement des matières incombustibles dans le délai prévu, de la demande de matériaux de construction pour les travaux publics, de l'acceptation par les municipalités de l'élimination hors des préfectures et du repérage de sites d'élimination définitive sur le territoire des préfectures.

Pour l'élimination des déchets de la catastrophe hors de leurs territoires, les préfectures ont dû conclure des arrangements avec les municipalités qui ont consenti à recevoir 320 000 tonnes de déchets la préfecture d'Iwate et un million de tonnes de la préfecture de Miyagi. Trouver les sites d'élimination définitive à l'intérieur des préfectures pose de nombreuses difficultés. Par conséquent, la question de l'élimination hors des préfectures et celle des sites d'élimination définitive exigent un soutien continu de la part de l'État.

### **Leçons à retenir**

Offrir de l'hébergement temporaire d'urgence se fait à la fois par la construction d'unités d'habitation et la location de maisons, chacune de ces approches présentant des avantages et des inconvénients. Pour éviter les désavantages liés aux maisons construites, le gouvernement devrait envisager de recourir à la location de maisons pour accélérer la mise à disposition d'un hébergement temporaire d'urgence et réduire les dépenses qui lui sont associées.

De plus, l'élimination des déchets causés par la catastrophe se fait pressante dans les préfectures durement touchées où il y a peu de sites permettant d'éliminer les déchets de manière définitive. Dans ce cas, le gouvernement devrait aviser les préfectures de réutiliser ou de recycler le plus possible les déchets causés par la catastrophe et soutenir l'enlèvement des déchets hors des préfectures afin d'en accélérer l'élimination.

### **Conclusion**

Le Conseil d'audit du Japon continue d'auditer des projets de reconstruction lancés à la suite du tremblement de terre. Dans ces audits, il s'emploie à vérifier si les projets contribuent à la reconstruction de la société et de l'économie dans les zones dévastées. Les résultats de ces audits seront publiés en novembre dans le rapport annuel d'audit de l'exercice 2012.

# Pleins feux sur les ISSAI

Secrétariat de la CNP

## Principes fondamentaux de l'audit du secteur public

Le 18 juin 2013, le Comité de pilotage de la Commission des normes professionnelles (CNP) de l'INTOSAI a donné son accord final aux nouveaux principes fondamentaux d'audit qui ont été décrits dans des numéros antérieurs de la *Revue* (voir les livraisons d'octobre 2012 et de janvier 2013). Les nouveaux principes serviront d'assise aux Normes internationales des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISSAI) et stipuleront la façon d'utiliser les ISSAI comme normes d'audit ou fondement pour l'établissement de normes nationales d'audit du secteur public. Les quatre ISSAI et les nouveaux principes seront présentés lors du XXI<sup>e</sup> INCOSAI, qui se tiendra à Pékin en octobre 2013.

La norme *ISSAI 100 : Principes fondamentaux du contrôle des finances publiques* devrait être la nouvelle norme phare de l'INTOSAI pour promouvoir l'audit dans le secteur public et les bonnes pratiques d'audit. Elle définit ce qu'est l'audit des finances publiques et présente les notions, éléments et principes de base qui s'appliquent à tous ces audits, quels qu'en soient la forme ou le contexte. On a déployé d'immenses efforts pour que, dans la mesure du possible, les principes soient le reflet des points de vue de tous les membres de l'INTOSAI.

Des principes plus précis complètent les principes généraux de l'ISSAI 100 dans trois secteurs :

La norme *ISSAI 200 : Principes fondamentaux de l'audit financier* présente un aperçu de la nature, des éléments et des principes de l'audit d'états financiers, tel qu'il est réalisé par les ISC. Les principes ainsi présentés sont conformes aux lignes directrices de l'INTOSAI pour l'audit financier (ISSAI 1000-1815, Normes internationales d'audit avec avis de pratiques de l'INTOSAI).

La norme *ISSAI 300 : Principes fondamentaux de l'audit de la performance* est la norme de l'INTOSAI qui décrit et reconnaît les principes de l'audit de l'économie, de l'efficience et de l'efficacité des programmes, et en donne une définition.

La norme *ISSAI 400 : Principes fondamentaux de l'audit de conformité* donne un aperçu de la nature, des éléments et des principes de l'audit de conformité, tel qu'il est réalisé par les ISC.

Les quatre ISSAI ont été conçues par le Groupe chargé du Projet d'harmonisation des ISSAI (voir <http://www.psc-intosai.org/psc/issai-harmonisation-project>) conformément aux procédures officielles pour les normes professionnelles de l'INTOSAI. Au total, 1 216 commentaires formulés par 47 ISC ou d'autres organisations ont été communiqués dans le cadre des exposés-sondages, et ce, entre le 15 novembre 2012 et le 15 février 2013. Ces commentaires traduisent le niveau d'engagement et d'appui très élevé des membres de l'INTOSAI, ce qui est très rassurant. Ils ont en outre largement contribué au contenu des ébauches. Les quatre nouvelles ISSAI, qui remplaceront les documents en vigueur du niveau 3 du Cadre des ISSAI, peuvent être consultées, avec les commentaires formulés, à <http://www.issai.org>.

Pour obtenir un complément d'information sur les ISSAI : <http://www.issai.org>.



# *Le point* sur la coopération **INTOSAI-** communauté des bailleurs de fonds

## **Audit du secteur de l'extraction : explorer de nouveaux domaines**

Secrétariat de la Coopération INTOSAI-communauté des bailleurs de fonds

Les audits des industries extractives – composées des sociétés pétrolières, gazières et minières – gagnent en importance tant à l'échelle nationale où les ISC s'acquittent de leur mandat d'auditer des fonds publics, que sur la scène internationale où la transparence en matière d'exploitation des ressources naturelles soulève d'amples débats. Récemment, les dirigeants du Groupe des huit ont affirmé, dans la Déclaration de Lough Erne, que « les industries extractives doivent signaler les versements qu'elles font à tous les gouvernements et que les gouvernements doivent rendre publiques les recettes qu'ils perçoivent de ces sociétés et que les minéraux doivent être acquis de façon légitime et non pillés dans des zones de conflit<sup>1</sup> ».

Cinq milliards de personnes vivent dans des pays riches en ressources. À l'heure actuelle, le chiffre d'affaires annuel brut de ce secteur s'élève à quelque 3,5 billions de dollars US, ce qui représente environ 5 % de l'ensemble du produit intérieur brut de la planète. Or une part importante de cet argent constitue des fonds publics. De fait, environ 70 % de la production pétrolière mondiale appartiennent à des sociétés d'État<sup>2</sup>. Les ISC devraient donc jouer un rôle important dans la surveillance de ces sociétés, dans le respect de leur propre cadre juridique et mandat général.

Dans l'ensemble, une saine gouvernance devrait garantir une exploitation des ressources naturelles avantageuse pour l'ensemble de la société. Pourtant, dans de nombreux pays, les produits tirés des secteurs pétrolier, gazier et minier riment avec pauvreté, corruption et conflits. Souvent, cette « calamité aux ressources » est le fruit d'une absence de reddition de comptes et de transparence dans les marchés et les paiements entre les sociétés et les gouvernements, ainsi que dans les redevances que les gouvernements concernés reçoivent de ces sociétés. Le rôle des ISC varie énormément en ce qui concerne le contrôle exercé sur le secteur de l'extraction et embrasse toute une gamme de types d'audits. Les ISC ont fait savoir qu'elles avaient besoin d'une connaissance plus approfondie du secteur et d'une mise en commun de leurs

<sup>1</sup> <https://www.gov.uk/government/publications/g8-lough-erne-declaration/g8-erne-declarationpdfml-version>

<sup>2</sup> Le monde diplomatique (2012) : Atlas géopolitique. Mondes émergents. Paris/Berlin

expériences dans l'audit de ses industries. D'ailleurs, plusieurs activités thématiques organisées dans l'ensemble des ISC ont déjà porté sur ce secteur.

Lors de sa cinquième réunion en octobre 2012, le Comité de pilotage de la Coopération INTOSAI-communauté des bailleurs de fonds a accepté de se pencher sur cette lacune des connaissances et d'effectuer des recherches sur l'audit des industries extractives. Il a chargé les secrétariats de l'AFROSAI anglophone et de la communauté des bailleurs de fonds de l'INTOSAI de mener une enquête sur le rôle des ISC dans la gouvernance au sein de ces industries. Les responsables ont préparé un questionnaire qu'ils ont fait parvenir à 26 ISC de pays riches en ressources dans le monde<sup>3</sup>. Des réponses en provenance de 17 ISC ont été reçues et incluses dans le rapport intitulé *Audit of Extractive Industries. The Role of Supreme Audit Institutions*, qui sera bientôt publié en ligne à <http://www.idi.no>. La mise en correspondance des données sur l'audit de ce secteur permet de voir les expériences, les bonnes pratiques, les défis et les besoins des ISC en la matière.

Même si leur mandat et expérience en matière d'audit du secteur de l'extraction varient énormément, les ISC signalent généralement que les bonnes pratiques pour ce type d'audit se fondent sur une connaissance et une compréhension approfondies du domaine. De plus, toutes les ISC ont mentionné avoir éprouvé des difficultés à comprendre le secteur. Dans l'ensemble, la réalisation d'audits des industries extractives est perçue, d'après les réponses, comme une valeur ajoutée pour l'audit du secteur public. Alors que les méthodes d'audit de ce secteur empruntent parfois lourdement à d'autres méthodes, notamment celles qui sont axées sur les produits, les TI et les questions environnementales, l'audit des industries d'extraction exige des connaissances pointues. Toujours d'après les réponses obtenues, le mandat et la capacité d'audit d'une ISC devraient porter à tout le moins sur ce qui suit :

- la perception (calcul et paiement) des recettes publiques générées par les industries de l'extraction;
- tous les fonds publics investis dans le secteur;
- la fonction de surveillance de l'État dans le secteur.

Les réponses indiquaient une forte demande en faveur du renforcement des capacités liées à ce type d'audit. Toutes les ISC répondantes souhaitaient mettre en commun leurs savoirs et leurs expériences de l'audit de ce secteur. Par ailleurs, elles ont indiqué avoir besoin d'un soutien en matière de renforcement de leurs capacités et d'une connaissance plus générale de la gouvernance du secteur et des questions techniques, telles que l'évaluation des risques environnementaux. Dans leurs réponses, les ISC demandaient instamment un soutien pour renforcer leurs capacités et mettre en commun leurs connaissances dans toutes les disciplines de l'audit – audit d'états

<sup>3</sup> Les pays ont été désignés comme étant riches en ressources selon la quantité absolue de leurs dépôts de ressources naturelles avérés, d'après les données de la U.S. Energy Information Administration (<http://www.eia.gov>), organisme américain d'information sur les ressources énergétiques, et *Statistical Review of World Energy* de juin 2012 de la société BP (<http://www.bp.com/Statistical-Review-2012.pdf>).

financiers, audit de conformité et audit de performance. Il ressort aussi de l'analyse effectuée que les ISC ont besoin d'en savoir davantage sur les directives disponibles, et qu'il faut améliorer la communication et la coordination au sein de l'INTOSAI ainsi qu'avec les acteurs externes.

En guise de conclusion, l'avant-projet propose trois approches possibles qui sont tournées vers l'avenir :

- la mise sur pied d'un programme de renforcement des capacités à l'intention des ISC qui effectuent, ou souhaitent effectuer, des audits dans le secteur de l'extraction pour combler les besoins exprimés par les ISC qui ont répondu au sondage;
- la création d'une plateforme pour mettre en commun les connaissances des ISC et peut-être d'un groupe élargi d'acteurs du domaine;
- la désignation d'acteurs institutionnels, responsables de ce thème au sein de l'INTOSAI, qui pourraient également mener et coordonner, au nom de l'INTOSAI, des activités de sensibilisation dans des enceintes internationales.

Un programme de renforcement des capacités adapté aux ISC qui audient le secteur de l'extraction engloberait non seulement des connaissances techniques et juridiques concernant divers aspects, mais permettrait également d'établir des partenariats stratégiques entre les régions et les institutions de l'INTOSAI qui œuvrent en faveur du renforcement de la gouvernance dans ce champ d'activité (telle l'Initiative pour la transparence dans les industries d'extraction, appelée EITI) et de préparer des guides, des documents de formation et des cours pour les ISC. Un tel programme de renforcement des capacités permettrait aussi d'établir un lien vers un collectif d'auditeurs ayant des pratiques communes d'audit du secteur de l'extraction. L'idée d'un tel collectif a d'abord été présentée lors d'un séminaire tenu au début de 2013 par l'AFROSAI anglophone. Les participants ont défini les fonctions à la figure 1<sup>4</sup>.

En plus de favoriser la mise en commun des pratiques et le renforcement des capacités, le collectif pourrait se révéler fort utile pour servir de point d'ancrage de l'audit du secteur de l'extraction au sein de l'INTOSAI. On pourrait également demander à cette structure de tenir à jour l'ensemble des pratiques et de les promouvoir davantage. Il faudra discuter de la meilleure façon d'intégrer le projet d'établissement du collectif de pratiques ou d'autres mesures connexes au sein de la structure actuelle de l'INTOSAI et parvenir à un accord à ce sujet.

Pour renseignements, veuillez communiquer avec le Secrétariat de l'INTOSAI-communauté des bailleurs de fonds à [intosai.donor.secretariat@idi.no](mailto:intosai.donor.secretariat@idi.no).

---

<sup>4</sup> Parmi les participants, mentionnons les ISC du Brésil, du Kenya, du Mozambique, de la Norvège, de l'Ouganda, des Pays-Bas, de la Sierra Leone et de la Zambie, l'AFROSAI anglophone et le Secrétariat de l'INTOSAI-communauté des bailleurs de fonds.

**Figure 1 : Fonctions d'un collectif de pratiques en matière d'audit du secteur de l'extraction**

**Échanges et réseautage** : Assurer la liaison à titre de guichet unique pour les personnes et les organisations travaillant à des audits du secteur de l'extraction qui veulent établir des liens avec des collègues. Être l'hôte de forums d'échanges et de groupes de travail en ligne sur des thèmes choisis.

**Regroupement des pratiques exemplaires** : Compiler, classer par catégories et traduire des données, de l'information, des outils et des documents clés ayant trait à l'audit du secteur de l'extraction et les mettre à la disposition du plus grand nombre en les publiant sur le Web et en les versant dans des bases de données.

**Formation, recherche et perfectionnement** : Concevoir de nouveaux documents de formation et des lignes directrices connexes ou perfectionner ceux qui sont déjà en vigueur, et les promouvoir; proposer et faciliter la mise au point de produits clés entre organisations; et commanditer des recherches et des évaluations.

**Activités de sensibilisation** : Favoriser la liaison stratégique et les partenariats avec les acteurs qui sont au cœur de la mission du réseau ou du collectif, qu'il s'agisse de gouvernements, d'agences de perception des recettes, de sociétés, de partenaires du développement ou d'acteurs de la société civile.

**DANS LE CADRE DE**  
**L'INTOSAI**

## Réunion de la Sous-commission 3 de la Commission de renforcement des capacités (CBC) à Bratislava

La Sous-commission 3 de la CBC – Promouvoir les meilleures pratiques et l'assurance qualité par le biais d'évaluation volontaire par les pairs – s'est rencontrée pour la première fois sous la présidence de la République slovaque à Bratislava les 13 et 14 juin 2013. Des représentants des ISC du Bangladesh (vice-président de la Sous-commission), de l'Autriche (représentant également le Secrétariat général de l'INTOSAI), de l'Estonie, de l'Allemagne, de la Pologne et de la Hongrie, ainsi que de la Cour des comptes européenne, de l'OCDE et de l'IDI étaient présents, tout comme le Vice-président de l'ISC suisse.



Les participants à la réunion de la Sous-commission 3 de juin 2013 se sont penchés sur les efforts déployés pour évaluer, documenter et diffuser le matériel d'examen par les pairs et favoriser un environnement où de tels examens sont jugés bénéfiques.

Ján Jasovský, Président de l'ISC slovaque, a ouvert la séance en soulignant l'importance des examens par les pairs pour l'INTOSAI. Les examens sont une plateforme permettant aux ISC examinées et aux ISC examinatrices d'échanger. Il s'agit aussi d'un outil servant à améliorer la qualité des travaux des ISC. En répondant à la question « Qui audite l'auditeur? », l'INTOSAI accroît sa propre efficacité, crédibilité et transparence, et indique clairement aux autres organisations internationales que les ISC prêchent par l'exemple en se soumettant volontairement à un examen externe.

La réunion s'articulait autour de plusieurs thèmes tirés du *Plan stratégique de 2011-2016* de l'INTOSAI, notamment continuer d'évaluer, de documenter et de diffuser le matériel d'examen volontaire par les pairs et favoriser un environnement où de tels examens sont jugés bénéfiques. Il y a également eu des exposés sur les expériences tirées des examens par les pairs, notamment de l'ISC de la Suède et de la Cour des comptes européenne. Par ailleurs, l'OCDE a présenté les résultats de son examen de l'ISC du Chili. Des renseignements sur les examens par les pairs à venir des ISC du Bangladesh et de l'Indonésie ont également été donnés.

Les représentants de l'IDI ont fait un exposé sur les progrès réalisés à l'égard du Cadre de mesure de la performance des ISC. Michel Houissoud, Vice-président de l'ISC suisse, s'est penché sur l'autoévaluation des technologies de l'information et sur l'autoévaluation de l'audit des technologies de l'information au début d'un examen par les pairs. Il a proposé une nouvelle façon d'intégrer ces autoévaluations aux examens par les pairs.

La réunion a surtout été consacrée à la révision de l'ISSAI 5600 : *Guide d'examen par les pairs*. La structure et le contenu de la norme ont été révisés et les futurs auteurs des parties pertinentes ont été désignés.

L'ISC de la Hongrie s'est jointe aux ISC allemande, polonaise et slovaque à titre de membre du groupe de travail chargé de la révision de l'ISSAI 5600. Le Président de l'ISC slovaque a également présenté un rapport pour la réunion du Comité de pilotage de la CBC, qui a eu lieu le 21 juin 2013 à Rabat (Maroc), et un plan d'action révisé de la Sous-commission pour 2012-2016. Il a en outre proposé une approche pour la présentation qui sera faite par la Sous-commission lors du XXI<sup>e</sup> INCOSAI à Pékin.

Pour renseignements : Annamaria Vizikova à [annamaria.vizikova@nku.gov.sk](mailto:annamaria.vizikova@nku.gov.sk).

## Rencontre du Groupe de travail sur la vérification environnementale (GTVE) en Estonie

Le Bureau national d'audit de l'Estonie a accueilli un nombre sans précédent d'ISC, soit 70, lors de la 15<sup>e</sup> réunion du GTVE de l'INTOSAI, du 3 au 6 juin 2013, à Tallinn (Estonie). Près de 158 délégués, dont 15 auditeurs généraux, provenant d'ISC et d'organisations internationales étaient présents.



Les délégués participent à la séance plénière lors de la 15<sup>e</sup> réunion du GTVE à Tallinn (Estonie), du 3 au 6 juin. Pendant quatre jours, les participants ont abordé les enjeux liés à l'audit environnemental et les récentes tendances dans le domaine.

Dans le cadre de la réunion de quatre jours, 30 ISC ont présenté leurs récentes expériences en audit, suscitant ainsi une réflexion sur les difficultés et les réussites dans le domaine de l'audit environnemental. Des experts provenant d'institutions estoniennes, de la Cour des comptes européenne, de la CCAF-FCVI (Fondation canadienne de recherche et d'éducation), de l'Initiative de développement de l'INTOSAI et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ont présenté les tendances pertinentes pour les auditeurs environnementaux. Par ailleurs, un autre jalon a été posé en faveur d'une collaboration future avec le PNUE, qui sera renforcée grâce à la signature d'un protocole d'entente.

L'Assemblée a approuvé les directives et les recherches ci-après, qui ont été élaborées par le GTVE entre 2011 et 2013 [disponibles en anglais seulement] :

- *Addressing Fraud and Corruption Issues When Auditing Environmental and Natural Resource Management: Guidance for Supreme Audit Institutions* (La fraude et la corruption dans le cadre de l'audit de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles) (ISC de la Norvège)
- *Auditing Water Issues: An Examination of SAIs' Experiences and the Methodological Tools They Have Successfully Used* (Audit des questions relatives à l'eau : Un examen des expériences des ISC et des outils méthodologiques utiles) (ISC des États-Unis)
- *Sustainability Reporting—Concepts, Frameworks and the Role of Supreme Audit Institutions* (Rapport sur la durabilité – concepts, cadres et le rôle des Institutions supérieures de contrôle) (ISC de la Finlande)
- *Impact of Tourism on Wildlife Conservation* (L'impact du tourisme sur la conservation de la faune) (les ISC du Lesotho et de la Tanzanie)
- *Environmental Issues Associated with Infrastructure Development* (Enjeux environnementaux associés au développement de l'infrastructure) (ISC du Royaume-Uni)
- *Environmental Data: Resources and Options for Supreme Audit Institutions* (Données sur l'environnement : ressources et options offertes aux Institutions supérieures de contrôle) (les ISC du Canada et des États-Unis)
- *Land Use and Land Management Practices in Environmental Perspective* (Pratiques liées à l'utilisation et à la gestion des terres : un point de vue environnemental) (ISC du Maroc)

Plus de 40 ISC, en tant que chefs de projet et membres de sous-commission, ont contribué à la rédaction de ces documents. Les auditeurs peuvent maintenant les consulter (en version anglaise seulement) sur le site Web du GTVE.

L'Assemblée a également approuvé le plan de travail du GTVE pour 2011-2013. Les ISC participantes ont approuvé divers projets de recherche sur des sujets comme :

- l'énergie renouvelable
- les économies d'énergie
- les évaluations environnementales
- l'environnement marin

- la protection et la gestion de l'environnement au moyen d'instruments fondés sur le marché
- l'écologisation des Institutions supérieures de contrôle
- l'amélioration de la qualité et de l'incidence des audits environnementaux
- l'actualisation du document d'orientation du GTVE de l'INTOSAI de 2004 sur l'audit de la gestion des déchets
- l'examen des quatre ISSAI sur l'audit environnemental :
  - ISSAI 5110 : *Lignes directrices du contrôle des activités à caractère environnemental*, 2001
  - ISSAI 5120 : *Vérification environnementale et vérification de la régularité*, 2004
  - ISSAI 5130 : *Développement durable : rôle des Institutions supérieures de contrôle*, 2004
  - ISSAI 5140 : *Méthode de coopération entre les ISC dans le contrôle des accords écologiques*, 1998.



Alar Karis (gauche) et Ali Masykur Musa sont les présidents actuel et futur du GTVE de l'INTOSAI.

Treize ISC se sont engagées à diriger les projets susmentionnés, ce qui démontre que les membres du GTVE ont bien hâte de commencer cette période de travail stimulante et sont heureux d'accueillir le nouveau coordonnateur du groupe, le Conseil supérieur d'audit de la République d'Indonésie. Lors du XXI<sup>e</sup> INCOSAI, qui aura lieu à Pékin en octobre, le président actuel du Groupe, l'Auditeur général du Bureau national d'audit d'Estonie, quittera officiellement son poste après six années productives.

On peut consulter les documents de la 15<sup>e</sup> Assemblée du GTVE à <http://www.environmental-auditing.org>.

## La 11<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ARABOSAI au Koweït

Lors de leur 11<sup>e</sup> Assemblée générale, à Koweït, du 23 au 27 juin, les membres de l'Organisation arabe des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ARABOSAI) ont ratifié une stratégie triennale de lutte contre la corruption et de protection des fonds publics dans les pays arabes.

Pour atteindre cet objectif, les membres de l'ARABOSAI ont approuvé certaines initiatives, y compris un plan d'action, un budget et des programmes de recherche et de formation visant à accroître l'efficacité générale des organismes d'audit de la région panarabe.

L'Assemblée générale a également approuvé un certain nombre de recommandations issues de l'examen et de l'analyse de documents nationaux portant sur trois thèmes techniques décrits dans le dernier plan de travail de l'ARABOSAI : 1<sup>o</sup> le rôle des ISC dans l'examen des comptes définitifs de l'État; 2<sup>o</sup> le rôle des ISC à l'égard des transactions électroniques; et 3<sup>o</sup> le rôle des ISC dans l'élaboration des systèmes financiers publics.



Les chefs de délégation et l'Émir du Koweït, Sheikh Nawaf Al-Ahmad AlJaber AlSabah, lors de la 11<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ARABOSAI, à Koweït, du 23 au 27 juin.

À la fin de la réunion de trois jours, les membres de l'ARABOSAI ont choisi le Bureau d'audit d'État du Koweït comme nouveau président. Le Président du Bureau, Abdulaziz Yousef Al-Adsani, assurera la présidence de l'Assemblée générale pendant les trois prochaines années. Le Président du Bureau d'audit général de l'Arabie saoudite, Osama Jafar Faqeeh, et le Président du Conseil supérieur de contrôle de l'Irak, Abdul Basit Turki Said, ont été élus, respectivement, en tant que premier et deuxième vice-présidents pour appuyer M. Al-Adsani.

Les nouveaux représentants de l'ARABOSAI sont le Royaume de Bahreïn, l'Égypte, le Liban et le Maroc.

Le Bureau d'audit d'État du Koweït a organisé les 48<sup>e</sup> et 49<sup>e</sup> réunions du conseil exécutif de l'ARABOSAI en même temps que l'Assemblée générale.

La prochaine Assemblée générale de l'ARABOSAI aura lieu en Iraq en 2016.

## La 10<sup>e</sup> réunion du conseil de direction de l'AFROSAI-E

La 10<sup>e</sup> réunion du conseil de direction de l'AFROSAI-E a eu lieu du 6 au 10 mai 2013 à l'hôtel Sugar Beach, à Flic en Flac, sur l'île Maurice, au large de la côte ouest de l'Afrique.

L'INTOSAI est divisée en groupes de travail régionaux, en fonction des continents. L'AFROSAI, le groupe de travail régional de l'Afrique, est lui-même divisé en trois sous-groupes linguistiques : anglais (AFROSAI-E), arabe (AFROSAI-A) et français (AFROSAI-F ou CREFIAF). L'AFROSAI-E compte 24 pays membres : 22 pays de langue anglaise de la région subsaharienne de l'Afrique et deux pays de langue portugaise (l'Angola et le Mozambique). Le Soudan du Sud est le dernier pays à s'être joint à l'AFROSAI-E.

Quatre-vingt-dix délégués ont assisté à la réunion du conseil de direction de l'AFROSAI-E, notamment des auditeurs généraux de 19 pays membres, ainsi que des délégués du Secrétariat de l'AFROSAI-E, de l'Initiative de développement de l'INTOSAI (IDI), du Bureau national d'audit de la Suède, de la Cour des comptes des Pays-Bas, du Bureau de l'auditeur général de Norvège, de la Cour des comptes européenne, du Canada et du Luxembourg.

Pendant les séances, les délégués ont été informés des activités ayant lieu dans les ISC de la région et ailleurs dans le monde, ainsi que des derniers développements dans le domaine de l'audit. Ian Landahl, Auditeur général de la Suède, et Josephine Mukomba, représentante du Secrétariat de l'AFROSAI-E, ont renseigné les délégués sur la mise en œuvre des ISSAI dans la région, dans le cadre de l'initiative pour la mise en œuvre des ISSAI de l'IDI, connue sous le nom de Programme 3i. Gijs DeVries, de la Cour des comptes européenne, a renseigné les délégués sur les activités du Groupe de travail sur l'obligation de rendre compte et le contrôle des aides en cas de catastrophes de l'INTOSAI, qui ont donné lieu à l'élaboration de cinq ISSAI. Ces documents seront très utiles lorsqu'ils seront approuvés officiellement, car ils contribueront à optimiser les aides pour les sinistrés en favorisant la reddition de comptes et la transparence.

Les communications entre les ISC et les acteurs du domaine étaient le grand thème de la réunion. Berit Mork, du Bureau de l'auditeur général de la Norvège, a présenté des pratiques de communication externes, tandis que Magnus Lindell, du Bureau national d'audit de la Suède, a donné des détails sur les mesures que peuvent adopter les ISC pour assurer des communications internes efficaces.



Les participants à la 10<sup>e</sup> réunion du conseil de direction de l'AFROSAI-E qui a eu lieu du 6 au 10 mai, à l'île Maurice. Gijs DeVries, de la Cour des comptes européenne, a renseigné les délégués sur les activités du Groupe de travail de l'INTOSAI sur les aides en cas de catastrophes.

M<sup>me</sup> Mukomba a analysé les relations entre une ISC et un Comité des comptes publics (CCP), l'un des principaux acteurs du domaine de l'audit. Elle a décrit la boîte à outils des ISC/CCP qui a été distribuée dans la région pour aider les ISC à collaborer avec les CCP. Elle a également décrit la formation que doivent suivre les champions des ISC/CCP qui assurent la liaison entre les ISC et les CCP. Deux représentants du Secrétariat de l'AFROSAI-E ont présenté les progrès réalisés dans le cadre des programmes de perfectionnement en gestion mis en place dans la région.

Lors de la réunion, le conseil de direction s'est penché sur les nouveaux règlements administratifs de l'AFROSAI-E, sur le rapport annuel intégré de 2012 de l'AFROSAI-E, sur la structure des ressources humaines du Secrétariat, sur le budget et le plan de travail, ainsi que sur les rapports d'activités des pays membres, conformément au cadre de renforcement de la capacité institutionnelle.

La réunion a pris fin avec la remise d'écussons à divers délégués, y compris au directeur de l'audit du Bureau national d'audit de l'île Maurice.

Pour renseignements, veuillez communiquer avec le Secrétariat de l'AFROSAI-E à [afrosai-e@agsa.co.za](mailto:afrosai-e@agsa.co.za).

## Faits nouveaux au sein de l'OLACEFS

### Mesures multilatérales

Le 13 juin 2013, le ministre Augusto Nardes, Président de l'OLACEFS et de l'ISC du Brésil (TCU), a rencontré José Manuel Durão Barroso, Président de la Commission européenne, dans les bureaux de la Commission à Bruxelles. M. Nardes était accompagné d'Oscar Rubén Velázquez, Contrôleur général du Paraguay.



(De gauche à droite) Le Président de l'ISC du Brésil et de l'OLACEFS, Augusto Nardes, le Président de la Commission européenne, José Manuel Durão Barroso, et le Contrôleur général de l'ISC du Paraguay, Oscar Rubén Velázquez, se sont rencontrés à Bruxelles le 13 juin dernier. Les dirigeants ont notamment discuté des audits coordonnés.

Pendant la réunion, Augusto Nardes a discuté avec M. Durão Barroso des principaux points du plan de travail actuel de l'OLACEFS, particulièrement des initiatives liées aux audits coordonnés. Il a également expliqué brièvement le projet sur les bonnes pratiques de gouvernance publique que sont en train d'élaborer le TCU et l'OCDE, avec la participation de plusieurs ISC, dont celles de l'Union européenne. Le Tribunal de l'OCDE a mandaté ce projet dans le but de promouvoir le renforcement des contributions des ISC à l'égard de la bonne gouvernance et de la saine gestion publique.

Le 13 juin également, Augusto Nardes, accompagné d'Oscar Rubén Velázquez et d'André Mattoso Amado, ambassadeur du Brésil à Bruxelles, a visité la Cour des comptes de la Belgique et rencontré son Premier Président, Philippe Roland, pour discuter de la coopération technique entre les ISC. Les échanges entre les deux présidents ont surtout porté sur les initiatives de coopération en cours auxquelles participent l'OLACEFS et l'EUROSAI.

### **L'OLACEFS et la CAROSAI signent une lettre d'intention**

Le 4 juillet 2013, la veille de la 55<sup>e</sup> réunion du Comité de pilotage de l'OLACEFS, une réunion bilatérale a eu lieu entre l'OLACEFS et la CAROSAI (Organisation des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques des Caraïbes). Des cadres supérieurs de l'OLACEFS, le Président de l'OLACEFS, Augusto Nardes, ainsi que Ramiro Mendoza Zúñiga, Secrétaire général de l'OLACEFS, étaient présents.

Cette réunion visait à promouvoir le développement des deux groupes et la coopération entre eux, particulièrement dans les domaines suivants :

1. des initiatives conjointes de renforcement des capacités régionales dans le suivi, l'audit et le diagnostic institutionnel;
2. des activités et projets de renforcement des capacités à l'intention du personnel des ISC membres.

Ce dernier point comprend la collaboration dans le cadre de séminaires, d'activités de renforcement de la capacité et de publications, qui font l'objet d'une promotion par les deux groupes régionaux, de façon régulière ou à la demande des pays qui tirent parti de ces activités.

Les représentants de la CAROSAI étaient Dorothy Ann Smith Bradley, Auditrice générale du Belize, et Alastair Swarbrick, Auditeur général des Îles Caïmans. M. Swarbrick a fait une présentation sur les activités de la CAROSAI et, à la fin de la réunion, les représentants des deux groupes régionaux ont signé une lettre d'intention visant à accroître le potentiel de communication et de travaux conjoints entre les deux organisations.

### **Le Conseil exécutif de l'OLACEFS se rencontre au Honduras**

La ville de Tegucigalpa (Honduras) a été l'hôte de la 55<sup>e</sup> réunion du Comité de pilotage de l'OLACEFS, qui a été organisée par la Cour suprême des comptes du Honduras. La réunion a eu lieu le 5 juillet 2013.



Les participants à la réunion de l'OLACEFS, à Tegucigalpa (Honduras), le 5 juillet. Le Conseil a approuvé un plan stratégique et la création d'un groupe de travail sur l'audit des travaux publics.

Le ministre Augusto Nardes, Président du Tribunal de l'Union du Brésil (TCU) et de l'OLACEFS, ainsi que des délégués des ISC du Chili, du Paraguay, de l'Uruguay et du Honduras, qui sont membres du Comité de pilotage, ont participé à cette réunion. Des délégués des ISC de la Colombie, du Costa Rica, de Cuba et du Pérou ont également pris part à cette réunion, de même que des représentants de la CAROSAI.

Les participants à la réunion ont approuvé le plan stratégique visant la deuxième étape du programme régional OLACEFS-GIZ, ainsi que des ajustements aux plans opérationnels annuels des organes et des groupes de travail. Ils ont également approuvé la création d'un Groupe de travail sur l'audit des travaux publics.

Le Secrétariat général de l'OLACEFS, situé au sein du Bureau du contrôleur général du Chili, a présenté la situation financière de l'organisation. Les participants se sont également penchés sur la promotion des communications et, dans ce contexte, le premier numéro de la Revue bisannuelle de l'OLACEFS a été lancé.

Les échanges pendant la réunion ont porté sur des mesures récentes entreprises en collaboration avec des organisations internationales pour recueillir des fonds dans le but d'élargir les activités menées en continu. Parmi les autres points importants, mentionnons des réunions avec des représentants de l'Organisation des États américains, de la Banque mondiale, de la Banque de développement interaméricaine, de l'EUROSAI, de l'Union européenne, ainsi que des Nations Unies et plusieurs de ses agences.

Pour renseignements, veuillez communiquer avec l'OLACEFS à [olacefs@tcu.gov.br](mailto:olacefs@tcu.gov.br).

## NOUVELLES DE L'IDI



La rubrique Nouvelles de l'IDI vous tient informés des travaux et des programmes de l'Initiative de développement de l'INTOSAI. Pour en savoir davantage sur l'IDI et obtenir de l'information à jour entre les numéros de la *Revue*, visitez le site Web de l'IDI à [www.idi.no](http://www.idi.no).

### Programme transrégional de l'IDI en audit de la dette publique

L'IDI a lancé un programme transrégional de renforcement des capacités en audit de la gestion de la dette publique. Il s'agissait de mettre l'accent sur le renforcement de la surveillance du secteur public et les audits des cadres de prêts et d'emprunts utilisés par les États souverains.

Dans le cadre de ce programme, l'IDI collaborera avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Groupe de travail de l'INTOSAI pour la dette publique (GTDP) et l'Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche (UNITAR). Le gouvernement de la Norvège subventionnera cette initiative.

Le programme vise à renforcer la capacité des ISC participantes à réaliser des audits approfondis et efficaces des cadres de prêts et d'emprunts, ce qui, par ricochet, peut influencer sur les pratiques de prêts et d'emprunts souverains et accroître la transparence de la gestion de la dette publique.

Le programme s'adresse à des participants des ISC de pays en développement et de pays développés. Il sera d'abord offert en anglais et en espagnol, et fera intervenir des ISC des pays en développement de l'ASOSAI, de l'AFROSAI anglophone, de la CAROSAI, de la PASAI et de l'OLACEFS, ainsi que des ISC de pays développés parmi les grands pays donateurs.

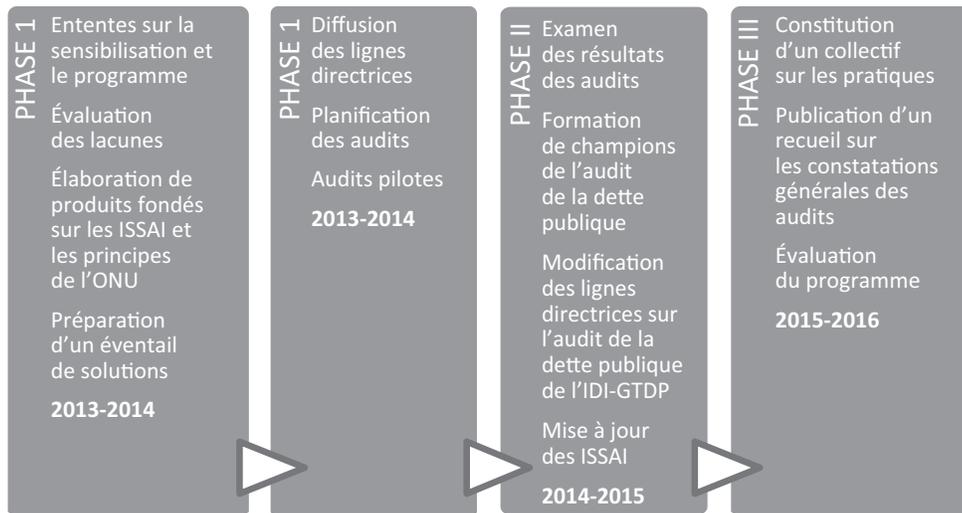
Pendant la phase I du programme (2013-2014), les responsables mettront au point un éventail de solutions d'apprentissage pour diffuser des lignes directrices au moyen d'outils, tels que des cours en ligne, des ateliers et des audits pilotes. On offrira un cours en ligne fondé sur les notions clés (qui s'appuient sur les principes et les pratiques d'audit des Nations Unies), qui sera suivi d'ateliers sur la planification de l'audit et d'audits pilotes.

Pendant la phase II (2014-2015), on examinera les résultats des audits et on demandera le point de vue de l'emprunteur et du prêteur sur l'efficacité des principes des Nations Unies. Cette démarche mènera à l'harmonisation et à la modification d'une part, des lignes directrices régissant l'audit de la dette publique du Groupe de travail pour la dette publique et de l'IDI, et d'autre part, des ISSAI correspondantes qui sont en vigueur.

On initiera un groupe de champions de l'audit de la dette publique aux techniques de facilitation et de négociation. En outre, on publiera un recueil de constatations découlant des audits pilotes dans le but de diffuser les connaissances acquises.

Pendant la phase III (2015-2016), on constituera un collectif sur les pratiques afin de faciliter les échanges périodiques. Le programme sera évalué afin de mesurer les résultats intermédiaires et de dégager les leçons apprises.

La figure 1 ci-après présente un résumé de la stratégie du programme.

**Figure 1 — Stratégie du programme**

Ce programme a été lancé lors d'une réunion internationale, tenue à Genève, les 20 et 21 juin 2013. Les dirigeants de sept ISC — Brésil, Honduras, Kenya, Mexique (ISC qui assure également la présidence du GTDP), Afrique du Sud, Népal et Inde — ont participé aux délibérations de même que les représentants de la CNUCED, du GTDP et de l'UNITAR et d'autres experts du domaine.

Les ISC ont présenté leurs expériences récentes d'audit de la dette publique. Elles ont abordé certains des risques importants auxquels les pays font face en matière de gestion et de viabilité de ce type de dette. Les experts du domaine ont discuté des implications juridiques des cadres de prêts et d'emprunts de même que du rôle de l'auditeur dans le renforcement des pratiques d'audit pré-endettement et post-endettement. Des ententes ont été signées avec les ISC qui participent au programme.

## **Initiative de mise en œuvre des ISSAI — Programme 3i**

### **Réunion de conception des produits destinés au Manuel de mise en œuvre des ISSAI — Audit d'états financiers**

Une équipe d'experts et de mentors des ISC du Canada, de l'Estonie, des Émirats arabes unis, du Bhoutan, de la Jamaïque, de la Tanzanie, des îles Cook et des Philippines s'est réunie à Oslo (Norvège), du 20 mai au 7 juin 2013, pour préparer le *ISSAI Implementation Handbook for Financial Audit* (Manuel de mise en œuvre des ISSAI – Audit d'états financiers) ainsi qu'un didacticiel destiné au cours intitulé « La mise en œuvre des ISSAI pour l'audit financier », qui constitue le deuxième volet du programme de certification en ISSAI.

Le cours en ligne sera déployé sur une plate-forme de l'UNITAR du 29 juillet au 13 septembre 2013.

### **Réunion de planification de l'audit de performance de la dette publique fondé sur les ISSAI et mené en collaboration (PASAI)**

Dans le cadre du Programme 3i, l'IDI facilite la réalisation d'audits en collaboration, fondés sur les ISSAI, à l'échelle régionale. Les ISC de la PASAI ont souligné l'importance de se doter d'une solide stratégie de gestion de la dette publique, qui soit assortie de pratiques de gestion du risque rigoureuses en vue d'assurer la viabilité et la stabilité financière à long terme dans les pays de la région. L'IDI et la PASAI assurent ensemble des services de soutien à neuf bureaux d'audit (îles Cook, Fidji, Samoa, Palaos, États fédérés de Micronésie [bureau national, Kosrae et Pohnpei], Guam, Îles Marshall) pour réaliser des audits de performance de la dette publique fondés sur les ISSAI.

Lors de la réunion de planification qui a eu lieu du 16 au 22 juillet 2013, à Nadi, aux îles Fidji, les équipes d'audit des ISC participantes ont établi des plans conformes aux exigences des ISSAI 300 et 3000 relatives à l'audit de performance. Les méthodes utilisées s'appuyaient sur la version préliminaire du *Manuel de mise en œuvre des ISSAI pour les audits de performance* de l'IDI ainsi que sur le *Manuel d'audit de performance de la PASAI*.

### **Portail sur le Programme 3i**

Veillez consulter le portail du groupe chargé de la mise en œuvre du Programme 3i (<http://www.idicommunity.org>) afin d'y trouver plus de renseignements, de mises à jour et de produits. L'IDI invite toutes les ISC à se joindre aux collectifs sur les pratiques du Programme 3i. L'IDI a établi le portail en collaboration avec l'ISC du Costa Rica. Lancé le 27 mai 2013, le portail est une tribune qui permet de trouver des renseignements sur le Programme 3i et ses mises à jour, de mettre en commun des connaissances, d'échanger et d'obtenir du soutien. L'adhésion au groupe a été offerte à 191 ISC, à 232 participants inscrits au programme de certification en ISSAI, à 20 mentors et experts, ainsi qu'à 20 autres organismes, notamment le Secrétariat et les commissions et sous-commissions de l'INTOSAI, de même qu'aux acteurs du domaine. En juillet 2013, le portail du Programme 3i avait fait l'objet de 2 039 visites de 130 pays. De plus, on avait enregistré 427 téléchargements des outils d'évaluation de la conformité aux ISSAI. Tous les partenaires associés au Programme 3i — la Commission des normes professionnelles, ses sous-commissions et les régions concernées de l'INTOSAI — ont fourni de la documentation au portail du Programme 3i.

### **Quatrième audit de performance en collaboration sur les changements climatiques et la réduction du risque de catastrophes**

En 2012, la PASAI a lancé le 4<sup>e</sup> audit de performance en collaboration sur l'adaptation aux changements climatiques et la réduction du risque de catastrophes. Objectif : s'assurer que les ISC possèdent à l'avenir des capacités améliorées pour réaliser des audits de performance axés sur des problèmes environnementaux et climatiques.

Les ISC des îles Cook, des Fidji, des Palaos, de Tuvalu, du Samoa, des îles Salomon, des Tonga, des États fédérés de Micronésie (EFM) — bureau national, Kosrae et Pohnpei — participent au programme.



Les participants à la séance bilan du 4<sup>e</sup> audit de performance en collaboration sur l'adaptation aux changements climatiques et la réduction du risque de catastrophes.

De décembre 2012 à juin 2013, les équipes d'audit des ISC ont terminé les travaux sur place. Lors d'une séance bilan tenue aux îles Fidji du 17 au 22 juin 2013, ils ont parachevé la version préliminaire des rapports d'audit avec le concours d'un expert de la Banque asiatique de développement et d'un conseiller en renforcement des capacités de la PASAI.

### **Programme de soutien de la Commission de renforcement des capacités et de l'IDI**

En 2012, l'IDI et la Commission de renforcement des capacités (CBC) de l'INTOSAI ont lancé un programme de collaboration, financé par le ministère du Royaume-Uni du Développement international. Ce programme vise à diffuser les guides pertinents de la Commission et à favoriser une meilleure représentation des pays en développement aux réunions du Comité de pilotage de la Commission et de ses sous-commissions.

La réunion annuelle de la Sous-commission 1 de la CBC a eu lieu les 6 et 7 juin 2013, à Tunis. Des représentants de douze ISC de pays en développement et de huit régions de l'INTOSAI (y compris deux sous-régions de l'AFROSAI) y ont assisté.

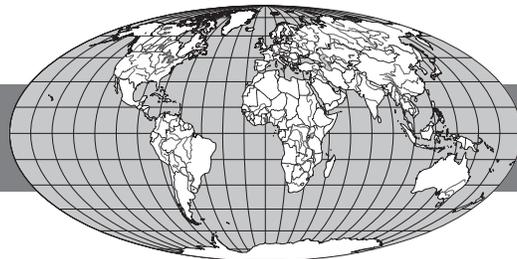
### **Communication avec l'IDI**

Pour toute question concernant les Nouvelles de l'IDI, prière de communiquer avec l'IDI :

Courriel : [idi@idi.no](mailto:idi@idi.no)

Site Web : <http://www.idi.no>

# Événements de l'INTOSAI 2013-2014



Octobre	Novembre	Décembre
<p>14 Séminaire de formation du GTVE de l'EUROSAI sur la fraude et la corruption Prague (République tchèque)</p> <p>15-17 11<sup>e</sup> Réunion annuelle du GTVE de l'EUROSAI Prague (République tchèque)</p> <p>18-19 Réunion du Comité de pilotage de la Coopération INTOSAI- communauté des bailleurs de fonds Pékin (Chine)</p> <p>20 Réunion de la Commission des normes professionnelles Pékin (Chine)</p> <p>20 Réunion de la Commission de renforcement des capacités Pékin (Chine)</p> <p>20 Réunion de la Commission de partage et de gestion des connaissances Pékin (Chine)</p> <p>22 64<sup>e</sup> réunion du Comité directeur de l'INTOSAI Pékin (Chine)</p> <p>22-27 XXI<sup>e</sup> INCOSAI Pékin (Chine)</p> <p>27 65<sup>e</sup> Réunion du Comité directeur de l'INTOSAI Pékin (Chine)</p>	<p>20-22 Premier Congrès des jeunes de l'EUROSAI Rotterdam (Pays-Bas)</p> <p>A.D. 4<sup>e</sup> réunion sur le 10<sup>e</sup> projet de recherche de l'ASOSAI (Russie)</p>	<p>2-5 Séminaire de l'ASOSAI Hanoi (Vietnam)</p> <p>4-5 Séminaire de l'EUROSAI, Utilisation de lignes directrices pour améliorer l'audit de performance dans les ISC Bonn (Allemagne)</p> <p>9-12 XXIII<sup>e</sup> Assemblée générale de l'OLACEFS Santiago du Chili (Chili)</p>
Janvier	Février	Mars
<p>A.D. = À déterminer</p>		<p>11-12 Réunion du Groupe de travail pour le contrôle de la technologie de l'information Berlin/Potsdam (Allemagne)</p> <p>A.D. 22<sup>e</sup> Conférence des auditeurs généraux du Commonwealth (Malte)</p>

*N.D.L.R.* Ce calendrier est publié à l'appui de la stratégie de communication de l'INTOSAI et comme moyen d'aider les membres à planifier et à coordonner leurs engagements. Figurent dans cette rubrique régulière de la *Revue* les événements intéressant l'ensemble des membres de l'INTOSAI et les événements régionaux, tels que les congrès, les assemblées générales et les réunions des comités directeurs. En raison de l'espace restreint, les nombreux cours de formation et autres réunions professionnelles des régions ne peuvent être inclus. Pour plus de renseignements, s'adresser au Secrétaire général de chaque groupe régional. Pour des renseignements sur les personnes-ressources, visiter le site suivant : <http://www.intosai.org/regional-working-groups.html>.